



Février 2026



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Approbation

Annexe A11 – Bois ou forêts relevant du régime forestier



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite	le 23 mars 2017
Délibération approuvant le projet	le 27 Février 2026

Rédaction : Richard Benoit et Etienne POULACHON

Cartographie : Étienne POULACHON



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

**REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES**

Département : AIN (01)
Forêt communale de : VIRIEU LE GRAND
Contenance : 550,46 ha
Révision d'aménagement forestier
2005-2028
Arrêté d'aménagement n°00566

**DIRECTION REGIONALE de l'AGRICULTURE ET DE LA FORET
ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU les articles L-143-1 et R-143-1 du code forestier,

VU le décret n°97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le code forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1er et 19,

VU l'arrêté ministériel en date du 5 janvier 1981 réglant l'aménagement de la forêt communale de **VIRIEU LE GRAND**,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de **VIRIEU LE GRAND** en date du 9 novembre 2004, déposée à la Sous-Préfecture de Belley le 18 novembre 2004, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

VU l'avis donné par le Préfet de l'Ain en date du 13 décembre 2004,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La forêt communale de **VIRIEU LE GRAND** (Ain), d'une contenance de 550,46 ha, est entièrement boisée. Près de la moitié est inexploitable (275,93 ha). Elle est concernée par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2002 de protection de biotope pour les oiseaux rupestres (parcelles 1p, 2p, 6p, 7p, 8p, 9p, 10p et 11p). Elle est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux et feuillu et de bois de chauffage, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

ARTICLE 2 : Elle est divisée en deux séries, comme suit:

Série 1: 274,53 ha (production)

Série 2: 275,93 ha (intérêt écologique général)

ARTICLE 3 : La première série sera traitée en futaie irrégulière par bouquets, parquets et pieds d'arbres de hêtre (55 %), autres feuillus (31 %), sapin pectiné (10 %) et épicéa commun (4 %).

Pendant une durée de 24 ans (2004-2028):

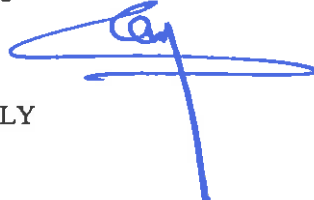
- la totalité de la série sera parcourue par des coupes assises par contenance à la rotation de 12 ans,
- 46,32 ha seront régénérés.

ARTICLE 4 : La deuxième série sera laissée en évolution naturelle pendant une durée de 24 ans (2005-2028).

ARTICLE 5 : Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à LYON, le 6 janvier 2006

Pour le Préfet de la Région RHONE-ALPES
et par délégation, le Directeur Régional
de l'Agriculture et de la Forêt,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

C. POLY

Éléments signalétiques et administratifs

Situation administrative		
Nom d'usage de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale de Virieu-Le-Grand	
Catégorie de propriétaire	Commune	
Numéro du ou des départements de situation	01 - AIN	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Entre Jura et Savoie	
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes	
Période d'application		
	année	
Année début aménagement	2005	
Année échéance aménagement	2028	
Détail des forêts aménagés		
Dénomination	Identifiant national de la forêt	Surface cadastrale
virieu-le-grand	F19072N	558,7900
Surfaces de l'aménagement		
Surface cadastrale	558,7900 ha	
Surface retenue pour la gestion	550,46 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	550,46 ha	
Surface en sylviculture de production	550,46 ha	
Surface hors sylviculture de production	0,00 ha	

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principale par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
Fonctions principales	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	enjeu fort	Total réparti
Production ligneuse	nul ou sans objet	faible	moyen	fort	
Ecologie		ordinaire	reconnu	fort	
Paysage, accueil, eau potable		local	reconnu	fort	
Protection contre les risques naturels	nul ou sans objet	faible	moyen	fort	
Cadre réglementaire	surface concernée				
Forêt de protection (foncière)					
Coeur de parc national					
Réserves naturelles nationales ou régionales					
Réserve biologique intégrale (RBI)					
Réserve biologique dirigée (RBD)					
Arrêté de protection de biotope	191 ha				
Site classé					
Monuments historiques inscrits					
Monuments historiques classés					
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	4 ha				

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Charte Forestières de Territoire	
Natura 2000 habitats (ZSC)	
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	
ZNIEFF de type I	227 ha
ZNIEFF de type II	337 ha
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
Plan de prévention des risques incendie	
Zone de rétention eau	
Réserve nationale de chasse	
Pastoralisme	

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	
Menaces fortes	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	surface concernée

Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Autre Feuillu	11
Chêne indigène	47
Epicéa commun	2
Grand érable	3
Hêtre	28
Sapin pectiné	6
Tilleul	3
TOTAL	100 %

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	274,53	
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)	275,93	
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
hors sylviculture		
TOTAL	550,46	surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en culture	age exploitabilité	diamètre exploitabilité
Pas d'essences objectifs saisies	-	-	-	-	-
TOTAL		0,00	surface égale à surface en sylviculture		

CHOIX DE RENOUVELLEMENT

F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe T ou TSF	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe FIRR ou FJ	

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : partie boisée	
	RBD : surf. boisée avec maintien de Très Gros Bois	
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : partie boisée	
	RBI : surf. boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autres surf. boisée hors sylviculture sur le long terme	
	Total	

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée		
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production		m3/ha/an
Récoltes prévisibles sur la durée d'aménagement		
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production :	0,9	m3/ha/an



Direction Territoriale RHONE ALPES
Agence Interdépartementale
AIN LOIRE RHONE
UT du Valromey Bugey méridional

Département : AIN
Arrondissement : BELLEY
Canton : VIRIEU le GRAND
Région I.F.N. : 304 BUGUEY CENTRAL et 715
ENTRE JURA et SAVOIE
ORLAM BUGUEY CENTRAL HAUT-BUGUEY et
ENTRE JURA et SAVOIE

FORET COMMUNALE DE VIRIEU LE GRAND

Surface: 550,46 ha



Révision d'Aménagement Forestier

2005 - 2028



1^{ère} série (274,53ha): Futaie irrégulière par bouquets, parquets et pied d'arbre
2^{ème} série (275,93ha): Protection générale des milieux

Altitude

Supérieure : 1055 m
Moyenne : 800 m
Inférieure : 270 m

Essences principales

(% en surface en début d'aménagement)

Sapin	6 %
Epicéa	2 %
hêtre	31 %
Erable sycomore	2 %
Tilleul	4 %
AF	55 %
Vides boisables	0 %
Vides non boisables	0 %
	100 %

**REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE REGION RHONE-ALPES**

Département : AIN (01)
Forêt communale de : VIRIEU LE GRAND
Contenance : 550,46 ha
Révision d'aménagement forestier
2005-2028
Arrêté d'aménagement n°00566

**DIRECTION REGIONALE de l'AGRICULTURE ET DE LA FORET
ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU les articles L-143-1 et R-143-1 du code forestier,

VU le décret n°97-1163 du 17 décembre 1997 modifiant le code forestier et portant déconcentration des décisions relatives aux aménagements des forêts, aux défrichements de forêts incendiées et aux transactions en matière d'infractions à la législation sur le défrichement, notamment ses articles 1er et 19,

VU l'arrêté ministériel en date du 5 janvier 1981 réglant l'aménagement de la forêt communale de **VIRIEU LE GRAND**,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de **VIRIEU LE GRAND** en date du 9 novembre 2004, déposée à la Sous-Préfecture de Belley le 18 novembre 2004, donnant un avis favorable au projet d'aménagement forestier,

VU l'avis donné par le Préfet de l'Ain en date du 13 décembre 2004,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National des Forêts,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La forêt communale de **VIRIEU LE GRAND** (Ain), d'une contenance de 550,46 ha, est entièrement boisée. Près de la moitié est inexploitable (275,93 ha). Elle est concernée par l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2002 de protection de biotope pour les oiseaux rupestres (parcelles 1p, 2p, 6p, 7p, 8p, 9p, 10p et 11p). Elle est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux et feuillu et de bois de chauffage, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

ARTICLE 2 : Elle est divisée en deux séries, comme suit:

Série 1: 274,53 ha (production)

Série 2: 275,93 ha (intérêt écologique général)

ARTICLE 3 : La première série sera traitée en futaie irrégulière par bouquets, parquets et pieds d'arbres de hêtre (55 %), autres feuillus (31 %), sapin pectiné (10 %) et épicéa commun (4 %).

Pendant une durée de 24 ans (2004-2028):

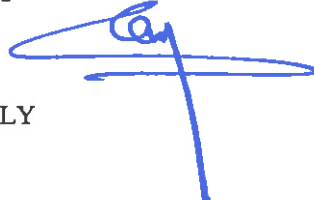
- la totalité de la série sera parcourue par des coupes assises par contenance à la rotation de 12 ans,
- 46,32 ha seront régénérés.

ARTICLE 4 : La deuxième série sera laissée en évolution naturelle pendant une durée de 24 ans (2005-2028).

ARTICLE 5 : Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à LYON, le 6 janvier 2006

Pour le Préfet de la Région RHONE-ALPES
et par délégation, le Directeur Régional
de l'Agriculture et de la Forêt,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

C. POLY

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET
- 0.2. SURFACE DE LA FORET
- 0.3. PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE
- 0.4. PARCELLAIRE

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

- 1.1.1. Topographie et hydrographie
- 1.1.2. Climat
- 1.1.3. Géologie
- 1.1.4. Pédologie
- 1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

1.2. HABITATS NATURELS

1.3. ZNIEFF ET ZICO

1.4. FLORE

- 1.4.1. Etages et séries de végétation
- 1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables
- 1.4.3. Répartition des essences forestières
- 1.4.4. Peuplements et arbres remarquables
- 1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

1.5. DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

- 1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt
- 1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements
- 1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles et sous parcelles
- 1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt
- 1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif
- 1.5.6. Estimation de la production

1.6. FAUNE SAUVAGE

- 1.6.1. Relevés des espèces animales remarquables
- 1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)
- 1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt
- 1.6.4. Etat sanitaire de la faune sauvage

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

1.8. RISQUES D'INCENDIE

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

2.4. ACCUEIL DU PUBLIC

2.5. PAYSAGES

2.6. RICHESSES NATURELLES

2.7. SUJETIONS DIVERSES

2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

3. GESTION PASSEE - EQUIPEMENT DE LA FORET

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement

3.1.2. Dernier aménagement forestier

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS ENVISAGEES

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

4.4.1. Idem 4.3.

etc...

5. PROGRAMME D'ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

5.2. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

5.2.5. Dispositions concernant les productions diverses

5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public

5.2.7. Dispositions en faveur des paysages

5.2.8. Protection des sites d'intérêt culturel

5.2.9. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

5.2.10. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

5.2.11. Mesures générales d'ordre sanitaire

5.2.12. Programme d'observations et de recherches

5.2.13. Actions de communication

5.3. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

5.4. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6.1. RECOLTES

6.2. RECETTES

6.3. DEPENSES

6.4. BILAN PASSE ET FUTUR

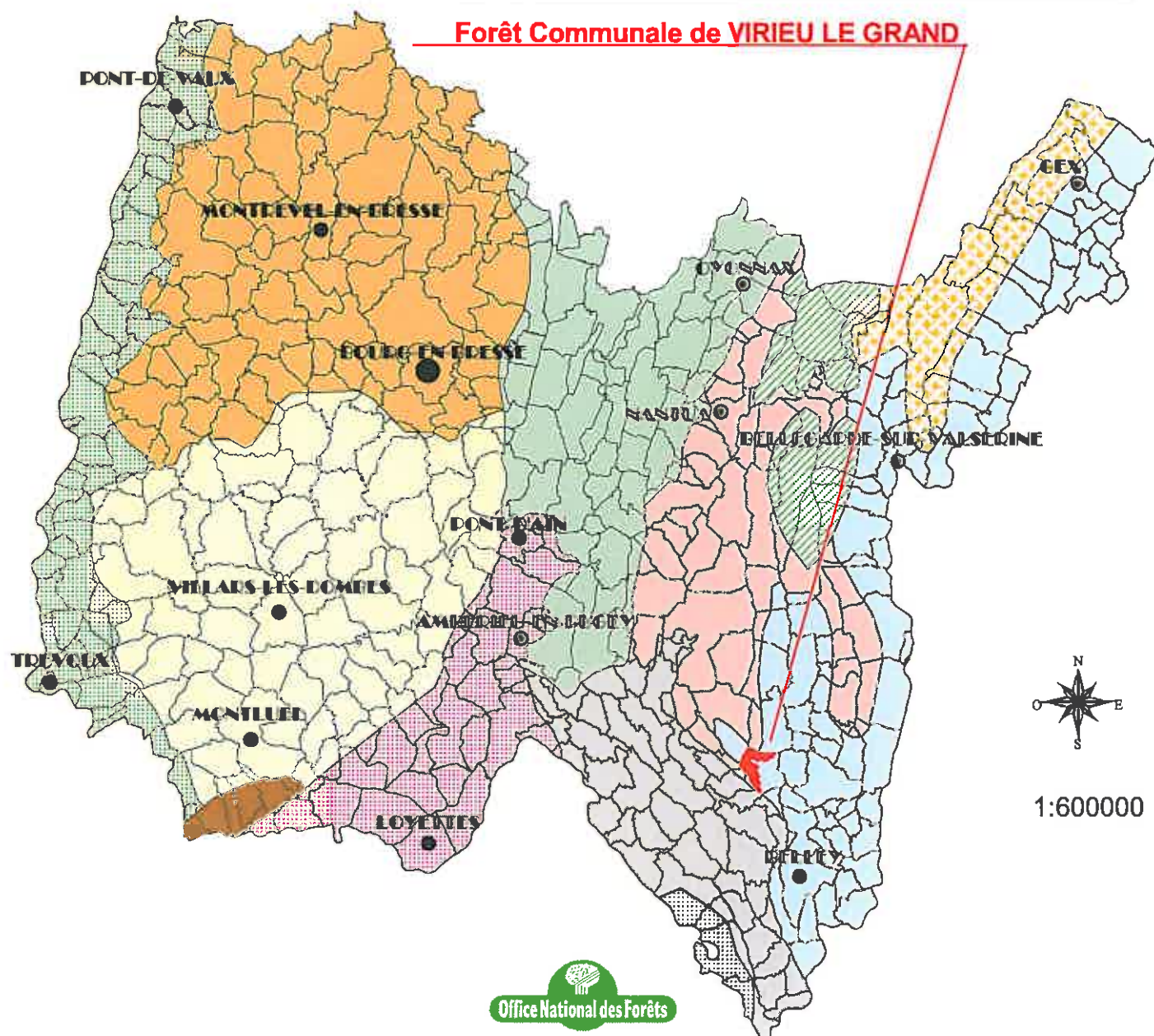
6.5. CONCLUSION GENERALE

7. ANNEXES

Département de l'AIN

CARTE DES REGIONS FORESTIERES

Code O.N.F.	Code I.F.N.	Région forestière départementale (Région forestière nationale dans laquelle est incluse la région départementale)
 303	01.7	Bresse (Bresse)
 304	01.3	Bugey central (Bugey central)
 305	01.X	Bugey méridional (Bugey méridional et Île Crémieu)
 310	01.2	Haut-Bugey (Deuxième plateau du Jura)
 311	01.0	Dombes (Dombes)
 312	01.4	Haut-Jura (Haut-Jura)
 318	01.5	Petite montagne et Revermont (Petite montagne Jurassienne)
 327	01.8	Vallée de la Saône (Vallée et plaine de la Saône et affluents)
 601	01.9	Agglomération Lyonnaise (Agglomération Lyonnaise)
 703	01.1	Basse vallée de l'Ain (Basse vallée de l'Ain et plaine du Bas-Dauphiné)
 715	01.6	Pays de Gex et Bugey oriental (Entre Jura et Savoie)



0. Renseignements généraux

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt :

La forêt de VIRIEU le GRAND porte le nom de la commune propriétaire.

Situation administrative :

Département : AIN

Arrondissement : BELLEY

Canton : VIRIEU le GRAND

Commune de situation : VIRIEU le GRAND, ROSSILLON

Région forestière

La forêt communale de VIRIEU le GRAND est située pour une part (274,53 ha) dans la région naturelle du BUGUEY CENTRAL n° IFN: 304 et pour une autre part (275,93ha) dans la région naturelle d'ENTRE JURA et SAVOIE n° IFN: 715.

Les orientations locales d'aménagement s'appliquant à la forêt sont l'ORLAM BUGUEY CENTRAL HAUT-BUGUEY et l'ORLAM ENTRE JURA et SAVOIE (voir carte des régions forestières).

Organisation administrative de la gestion

La gestion est assurée par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS :

- . Direction Territoriale RHONE ALPES
- . Agence Interdépartementale AIN LOIRE RHONE
- . UT du Valromey Bugey méridional
- . Poste de VIRIEU-LE-GRAND

0.2. SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date de l'ancien aménagement était de 558,79 ha.

Aucune modification n'a été effectuée depuis cette date :

Objet de la modification	Date	Commune concernée	Modification +/-	Nouvelle surface cadastrale
Régularisation des erreurs d'affectation cadastrale				8,33 35
Total				550,45 65

La surface cadastrale de la forêt à la date de l'aménagement forestier est de 550,45 65 ha, répartie de la façon suivante selon les communes de situation :

VIRIEU-LE-GRAND	: 548,38 85 ha
ROSSILLON	: 2,06 80 ha

Dans la suite de l'aménagement forestier, on utilisera la surface totale arrondie: 550,46 ha.

La surface forestière boisée ou boisable appelée "surface réduite" est de 550,46 ha.

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

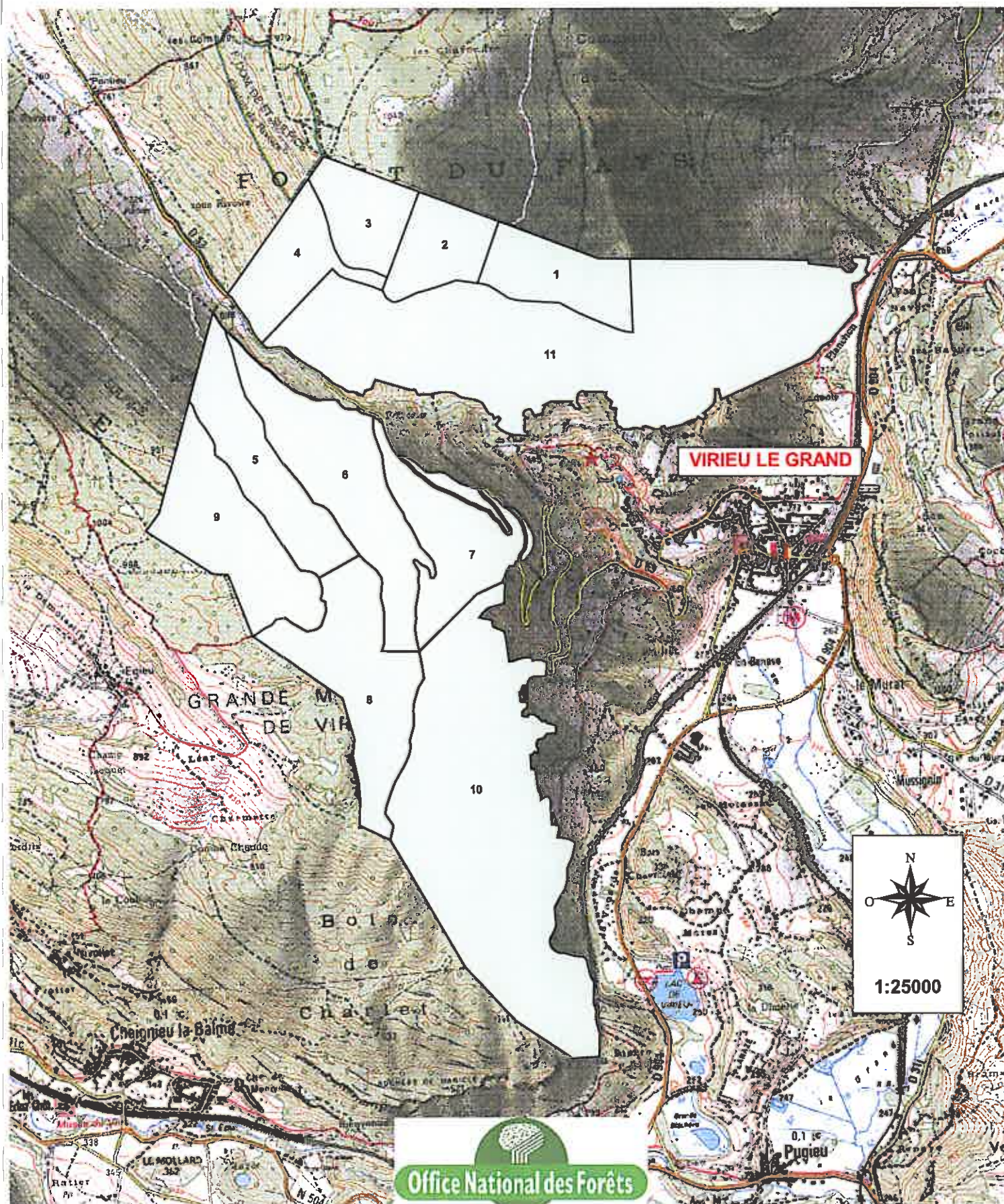
La forêt n'a fait l'objet d'aucune délimitation. Néanmoins, elle est bordée sur une grande partie de son périmètre par des forêts délimitées et bornées. Sur le surplus, elle est délimitée par des chemins ou des ruisseaux. Il existe cependant des portions de périmètre non matérialisées sur le terrain dans des zones sans enjeux forestier (éboulis instables).

0.4. PARCELLAIRE

Le parcellaire existant est maintenu : la forêt est divisée en 11 parcelles numérotées de 1 à 11.

Forêt Communale de VIRIEU LE GRAND

PLAN DE SITUATION



1. Analyses du milieu naturel

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. Topographie et hydrographie

Topographie

La forêt est située sur le contrefort sud du plateau d'HAUTEVILLE. Elle est composée de deux massifs se faisant face sur les versants d'un val où coule le ruisseau l'Arène. Au Sud se trouve le massif de Grande Montagne d'une superficie d'environ 323 ha et au Nord le massif de Sorémont d'une superficie d'environ 227 ha.

Le massif de Grande Montagne est exposé au Nord Est dans sa partie Nord. Il s'incurve progressivement pour donner des expositions Est à son extrémité sud-est.

Le massif de Sorémont est exposé au sud dans sa partie ouest pour passer progressivement à une exposition est dans sa partie est.

L'altitude varie de 270 m à 1055 m. L'altitude moyenne est environ de 800 m.

La pente varie de 10 % à 75 % et est entrecoupée de quelques replats. Par endroit, on rencontre des falaises abruptes. Une surface importante sur les deux versants est en très forte pente.

Le ruisseau l'Arène coule entre les deux massifs et longe le canton de Sorémont sur une distance de 200 m. Ce ruisseau s'assèche souvent pendant la belle saison.

Conclusion : une grande partie de la forêt (275,93 ha soit 50% de la forêt) est inexploitable.

1.1.2. Climat

Le poste météorologique de référence pour la moitié supérieure est celui de **HAUTEVILLE** situé à 15 km au nord de la forêt, à une altitude de 830 m.

Pluviométrie moyenne annuelle : **1 600 mm** (moyenne 1978 - 1988)

Température moyenne annuelle : **7,5 °C** (moyenne 1978 - 1988)

Vents dominants de secteur: **ouest, sud, sud-est.**

Pour la forêt concernée les chiffres peuvent être ramenés à 1400 mm pour la pluviométrie et à 8°C pour la température.

Le poste météorologique de référence pour la moitié inférieure est celui de **VIRIEU LE GRAND** situé à 1,5 km au nord de la forêt, à une altitude de 235 m.

Pluviométrie moyenne annuelle : **1 340 mm** (moyenne 1951 - 1980)

Température moyenne annuelle : **10,4 °C** (moyenne 1951 - 1980)

Vents dominants de secteur: **ouest, sud, sud-est.**

Conclusion : Le climat est de type montagnard très atténué par l'exposition au sud, sud-est d'une grande partie de la forêt (influence chaude).

1.1.3. Géologie

Le sous-sol calcaire et filtrant correspond aux étages du Jurassique supérieur.

1.1.4. Pédologie

On rencontre des sols bruns calcaires, des sols bruns calciques et des rendzines.

Dans le massif de Grande Montagne, le rocher compact et les éboulis secs couvrent la partie sud.

Le surplus repose sur un sol assez profond sillonné dans la partie Est de vastes dalles compactes.

Dans le massif de Sorémont, on trouve sur le plateau des sols très superficiels avec des dépressions plus fondées. Dans la partie Est, le sol est assez profond en bas et superficiel en haut. Le surplus, situé sous la falaise est occupé soit par de la roche compacte soit par des éboulis secs.

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les types stationnels utilisés ont été définis par les O.R.L.A.M. de référence:BUGEY CENTRAL-HAUT BUGEY et ENTRE JURA et SAVOIE. Les n° de groupes de stations font référence aux ORLAM de référence

Voir carte des stations en annexe 7.

Les proportions des différentes stations dans la superficie de la forêt sont les suivantes :

Code de station	Type de station	Essences écologiquement adaptées	Surface en ha	% de la surface réduite
1	chênaie pubescente et sessile xérophile à buis	chêne pubescent, alisier blanc	254,80	46
7	chênaie charmaie neutrophile à hêtre	hêtre, chêne sessile, chêne pubescent, tilleul à petites feuilles, érable sycomore, charme, frêne	4,27	1
8	Tillaie xérophile à feuille d'obier	chêne sessile, frêne, tilleul à grandes feuilles, érable sycomore, érable à feuille d'obier, alisier blanc	38,41	7
10	hêtraie mésophile	hêtre, frêne, érable sycomore, merisier	36,03	7
11	Tillaie fraîche à barbe de bouc	hêtre, tilleul à grandes feuilles, érable sycomore, érable plane, érable à feuille d'obier, orme de montagne, sapin pectiné, épicéa commun, alisier blanc	120,21	22
12	hêtraie sapinière xérocline à buis	hêtre, tilleul à grandes feuilles, érable sycomore, érable à feuilles d'obier, alisier blanc, orme de montagne, sapin pectiné, épicéa commun, mélèze d'europe	13,45	2
13	hêtraie sapinière xérocline à dentaire	hêtre, tilleul à grandes feuilles, érable sycomore, érable plane, érable à feuilles d'obier, alisier blanc, sapin pectiné, épicéa commun, mélèze d'Europe	64,16	12
15	Hêtraie xérophile à séslerie	hêtre, érable à feuille d'obier, frêne, alisier blanc	2,42	0
16	hêtraie sapinière mésophile	hêtre, érable sycomore, érable plane, frêne, sapin pectiné, épicéa commun, mélèze d'Europe	16,71	3
Total (surface réduite)			550,46	100%
	Vides non boisables		0	
Total			550,46	

Le contexte stationnel de la forêt offre:

- de bonnes potentialités sur 32 % de la surface (station n°10, 11, 16)
- des potentialités moyennes sur 15 % de la surface (station n°7, 12, 13)
- des potentialités faibles à nulles sur 53 % de la surface (station n°1,8 et 15)

1.2. HABITATS NATURELS

Néant

1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

voir annexe 7.1.7.

La forêt communale est située en partie dans la ZNIEFF n° **0123 de type 2** dénommée Gorges de l'Albarine cluse des Hopitaux. Massif calcaire très karstifié (nombreuses grottes) et végétation composée d'un taillis dense de chêne pubescent avec buis favorable à un peuplement d'oiseaux original.

La forêt communale est située en partie (canton de Sorémont) dans la ZNIEFF n° **0127 de type 2** dénommée Crêt boisé des forêts de CORMARANCHE à BRENOD. Intérêts ornithologique (avifaune des forêts de montagne) entomologique et botanique.

La forêt communale est située en partie (Pelle 10p) dans la ZNIEFF n° **0123-1301 de type 1** dénommée Falaise de la Burbanche. Intérêts ornithologique (nidification du faucon pèlerin) et botanique.

La forêt communale est située en partie (Pelle 11) dans la ZNIEFF n° **0127-1301 de type 1** dénommée Falaise de Virieu le Grand. Intérêts ornithologique (nidification du faucon pèlerin) et botanique (plantes thermophiles).

Les sites 23d partie et 23 e sont soumis à l'arrêté préfectoral de protection de biotope des oiseaux rupestres du 4 décembre 2002 (interdiction en tout temps d'escalade, de descente en rappel, de décollage et atterrissage de tout aéronef ainsi que du survol de tout aéronef à moins de 150m du sol et des parois rocheuses).

site 23d partie: Pelle 6p, 7p, 8p, 10p (canton de Grande Montagne)

site 23 e: Pelle 1p, 2p, 3p, 11p (canton de Sorémont)

1.4. FLORE

1.4.1. Etages et séries de végétation

La forêt s'étage du collinéen supérieur au montagnard. Par altitude croissante on y rencontre la série de la chênaie à charme, puis la série mésophile du hêtre et la série de la hêtraie sapinière.

1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables

Espèces végétales protégées présentes dans la forêt : aucune recensée.

Espèces remarquables (plantes thermophiles): Pistachier térébinthe, Erable de Montpellier; Limodorum arbotivum.

1.4.3. Répartition des essences forestières

	% de la surface boisée	% de la surface totale	Surface en ha
Sapin pectiné	6	6	31,00
Epicéa commun	2	2	10,27
Hêtre	31	31	171,08
Erable sycomore	2	2	13,71
Tilleul	4	4	26,00
Autres feuillus	55	55	298,40
Vides boisables	0	0	
		surface réduite	550,46
Vides non boisables	0	0	0,00
Total	100	100	100

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement.

1.4.4. Peuplements et arbres remarquables

Il n'y a pas de peuplements ni d'arbres remarquables. Néanmoins, il y a des peuplements de sapin ou de hêtre de bonne venue sur les meilleures stations.

1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Le gui est présent dans la sapinière en altitude comme dans le bas où le sapin est en conditions marginales. Les martelages dynamiques ont récolté en priorité les dépérissants. Il en subsiste encore disséminés dans toute la sapinière sauf dans les plus jeunes peuplements.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS

1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt (typologie des futaies irrégulières des hautes chaînes du Jura pour les peuplements irréguliers)

1- Régénération (naturelle ou artificielle) (R): 1,68 ha

Il s'agit de régénération naturelle de sapin et également de plantation d'épicéa dont l'origine de provenance n'est connue que depuis 1984 (RP 04 : rebord 2ème plateau du Jura ou RP 05 : 2ème plateau du Jura). Le taux de réussite des plantations est supérieur à 90%. L'âge est compris entre 0 et 20 ans. La hauteur est inférieure à 3 m.

2- Jeune Peuplement résineux (JP rx): 8,15 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle ou artificielle, d'origine de provenance inconnue pour l'épicéa, bienvenant et dense. L'âge est compris entre 20 et 40 ans et la hauteur entre 3 m et 12 m.

3- Peuplement régulier à Petits Bois (RPB rx): 2,10 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle, bienvenant et dense. L'âge est compris entre 40 et 60 ans et la hauteur entre 12 m et 18 m.

4- Peuplement régulier à Bois Moyens (RBM rx): 9,23 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle et de plantations dont la région de provenance est inconnue et qui ont manqué d'éclaircie. La surface terrière varie entre 25 et 35 m²/ha.

5- Futaie jardinée claire (C): 2,18 ha

Il s'agit de peuplement mélangé sapin, hêtre (épicéa parfois) avec une surface terrière entre 15 et 20 m²/ha. La régénération naturelle est très bien représentée

6- Futaie irrégulière de sapin avec un reliquat de gros épicéas (FIR sp epc): 0,61 ha

Il s'agit de peuplement d'origine artificielle pour les épicéas de gros diamètre (60 et +) et d'origine naturelle pour les sapins. La surface terrière varie de 20 et 30 m²/ha..

7- Futaie irrégulière de hêtre avec des résineux en mélange (FIR het rx): 57,73 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle assez clair. La surface terrière varie de 10 à 20 m²/ha.. Le mélange se compose d'environ 80% de hêtre pour 20% de sapin. La futaie de hêtre est pauvre en gros bois.

8- Futaie irrégulière de hêtre pratiquement sans résineux (FIR het): 137,06ha

Il s'agit de peuplement issu de taillis sous futaie par balivage. La régénération de sapin s'installe en bordure des parquets résineux ou de semenciers isolés de sapin. Les essences les plus représentées sont par ordre décroissant le hêtre, le tilleul, le frêne et l'érable sycomore.

9- Peuplement régulier de hêtre à Bois Moyens (RBM het) : 4,31 ha

Il s'agit de peuplement issu de taillis sous futaie par balivage avec une régularisation dans les bois moyens. La surface terrière varie entre 7 et 15 m²/ha.

10- Futaie régulière feuillue à petit bois (RPB f): 3,11 ha

Ce peuplement est issu d'un ancien taillis simple (tilleul, frêne, érable)..

11- Futaie feuillue très claire (G f<5 m²/ha): 4,12 ha

Il s'agit de peuplement clair où la surface terrière des futaies est inférieure à 5m² /ha. En général la régénération naturelle feuillue s'y installe en abondance.

12- Taillis simple et pauvre (Ts): 38,22 ha

Ces peuplements sont situés sur des sols superficiels. Une partie a été balivée lors du dernier aménagement, mais ils ne pourront pas constituer un peuplement de futaie (fût court et bas branchus).

13- Taillis xérophile sur très forte pente (Ts tfp): 258,95 ha

Il s'agit de peuplement inexploitable souvent sur éboulis qui jouent essentiellement un rôle de protection et aussi de refuge pour le gibier (sanglier, chevreuil).

14- Taillis sous futaie de hêtre (TSF): 23,01 ha

Il s'agit de reliquats de l'ancien peuplement qui subsistent souvent dans des zones difficiles d'exploitation. Dans certains cas le taillis n'était pas assez gros pour être balivé.

1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements

Code du type	Nom du type	Surface du type en ha	% de la surface totale
R	Régénération résineuse ou plantation	1,68	0
JP rx	Jeune Peuplement résineux	8,15	1
RPB rx	Peuplement régulier résineux à petits bois	2,10	0
RBM rx	Peuplement régulier résineux à bois moyens	9,23	2
C	Futaie jardinée claire	2,18	0
FIR sp epc	Futaie irrégulière de sapin avec un reliquat de gos épicéas	0,61	0
FIR het rx	Futaie irrégulière de hêtre avec des résineux en mélange	57,73	10
FIR het	Futaie irrégulière de hêtre pratiquement sans résineux	137,06	25
RBM het	Peuplement régulier de hêtre à bois moyens	4,31	1
RBM f	Peuplement régulier feuillu à petits bois (tilleul, frêne , érable)	3,11	1
Gf	Futaie feuillue très claire (G<5 m2)	4,12	1
Ts	Taillis simple et pauvre	38,22	7
Ts tfp	Taillis xérophile sur très forte pente	258,95	47
TSF	Taillis sous futaie de hêtre	23,01	4
	Total	550,46	100

La cartographie des types de peuplements figure en annexe 7.

1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles

Parcelle ou sous parcelle	Surface totale (ha)	Surface réduite (ha)	Type des peuplements														Parcelle ou sous parcelle
			R	JP rx	RPB rx	RBM rx	C	FIR sp epc	FIR het rx	FIR Het	RBM het	RPB f	G f	Ts	Ts tfp	TSF	
1	22,58	22,58	0,34						19,13			3,11					1
2	17,99	17,99				2,98			13,39		1,62						2
3	18,80	18,80				1,74			14,37		2,69						3
4	22,10	22,10	1,34			0,99		0,61	10,84					8,32			4
5	31,46	31,46		3,65						20,04				1,73		6,04	5
6	45,96	45,96			2,10	1,97	2,18			29,67				9,00		1,04	6
7	33,47	33,47		4,50						23,01				2,54		3,42	7
8	43,29	43,29				0,06				31,07				4,45		7,71	8
9	38,88	38,88				1,49				33,27			4,12				9
total 1ère série	274,53	274,53	1,68	8,15	2,10	9,23	2,18	0,61	57,73	137,06	4,31	3,11	4,12	26,04		18,21	
10	124,97	124,97													120,17	4,80	10
11	150,96	150,96												12,18	138,78		11
total 2ème série	275,93	275,93												12,18	258,95	4,80	
Total	550,46	550,46	1,68	8,15	2,10	9,23	2,18	0,61	57,73	137,06	4,31	3,11	4,12	38,22	258,95	23,01	Total
%	100	100	0	1	0	2	0	0	10	25	1	1	1	7	47	4	%

1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt

	Futaie	Taillis sous futaie	Taillis	Vides boisables	Vides non boisables	Total
ha	230,28	23,01	297,17			
%	42	4	54			100

1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif

Aucun inventaire n'avait été réalisé lors du dernier aménagement. Pour cet aménagement, nous avons pris des surfaces terrières à l'avancement lors de la description des peuplements par parcelle. De plus nous avons utilisé les fiches de martelage avec les tableaux des griffages en réserve pour certaines parcelles lorsqu'elles avaient été parcourues. Il ressort de tout cela que la forêt est très décapitalisée en résineux comme en feuillu.

1.5.6. Estimation de la production

Nous n'avons aucune donnée chiffrée (il n'y a jamais eu d'inventaire) ; on estime la production entre 2 et 3 m3 par hectare et par an dans la 1^{ère} série et inférieure à 1 m3 par hectare et par an dans la 2^{ème} série.

1.5.7. Conclusion

Les différents types de peuplements peuvent se regrouper d'une façon plus synthétique:

- 5% de futaie régulière jeune
- 46% de peuplement irrégulier clair à très clair peu productif
- 54% de taillis peu ou pas productifs car inexploitable

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. - Relevés des espèces animales remarquables

Espèces animales protégées ou menacées présentes dans la forêt :

Nom usuel	Nom latin	Niveau de protection
MAMMIFERES		
Rongeur		
Ecureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
Carnivores		
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
Lynx d'Europe	<i>Felis lynx lynx</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
OISEAUX		
Rapaces nocturnes		
Chouette Hulotte	<i>Strix aluco</i>	"
Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>	"
Rapaces diurnes		"
Buse Variable	<i>Buteo buteo</i>	"
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	"
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	"
Picidés		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	"
Pic Noir	<i>Dryocopus martius</i>	"
Pic Epeiche	<i>Dendrocopos major</i>	"
Corvidés		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	"
Casse Noix Moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	"
Cuculidés		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	"
REPTILES		
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	"
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	"

Le lynx est observé sur la forêt depuis une dizaine d'année.

La fouine, la martre, la belette et l'hermine sont observées sur l'ensemble de la forêt. Ces quatre mustélidés sont les principaux prédateurs des petits carnivores et des oiseaux. Ces mammifères font l'objet d'une législation spéciale (articles 2 et 3 de l'arrêté du 17/04/1981 et arrêté du 15/04/1985).

1.6.2. - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

Espèces non gibier :

Renard, blaireau, petits rongeurs, petits passereaux, geai des chênes.

Espèces gibier :

Chevreuril, sanglier, chamois (non chassé), lièvre

Grives, pigeon ramier, bécasse

Gelinotte : très faible population et en diminution (plan de chasse nul)

La grive draine présente toute l'année, **la grive musicienne** qui migre en hiver et revient début mars et **la fauvette à tête noire** sont les principales propagatrices du gui.

On note la présence d'un cerf qui fréquente aussi les forêts environnantes. Il semble qu'un petit noyau (cerf et biches) soit en cours d'installation sur le plateau d'Hauteville et ses bordures. Le chamois a été vu à plusieurs reprises dans les éboulis de la 2^{me} série (au maximum 3 animaux ensemble). Sa présence très discrète ne permet pas pour l'instant d'affirmer qu'il réside d'une façon permanente dans la forêt.

1.6.3. - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Le sanglier et le chevreuil sont les gibiers les plus représentés. Le plan de chasse pour le chevreuil n'a pas pu être réalisé lors de la dernière saison de chasse (2003-2004). Les sangliers trouvent un très bon refuge dans la forêt de Virieu le Grand (relief tourmenté, buis, couloirs difficiles d'accès) ainsi que le gîte (faînes et glands). A la bonne saison, les sangliers transitent entre les zones cultivées de plaine et la forêt.

1.6.4. - Etat sanitaire de la faune sauvage

Pas de problème connus.

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Lors de la construction de piste dans des zones rocheuses pentues, le risque de dérochement peut être très important. Un énorme rocher est parti une fois lors d'une construction de piste, il a dévalé la pente en recoupant plusieurs fois la route de Thézillieu à Virieu le Grand pour s'arrêter enfin dans une vigne en bordure d'un hameau. Heureusement qu'il ne passait personne sur la route à ce moment, car les trous dans la chaussée laissaient présager le pire.

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Ces risques sont fréquents dans le bas de la forêt. Ils ont souvent pour origine des étincelles produites par le passage des trains au niveau de la voie ferrée Ambérieu Culoz lorsque la végétation est très sèche. Ces incendies ne parcourent que des zones de maigres taillis et sont généralement arrêtés au niveau des éboulis et des barres rocheuses. On retrouve la trace d'un incendie dans le haut de la parcelle 10 (fût de hêtre noirci avec des parties nécrosées suite à l'échauffement de l'écorce).

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

Résultats constatés sur 29 années : 1975 /2003 (détail en annexe 7.1.2).- récoltes des dernières années et en annexe 7.1.3. - revenus des dernières années)

Prix obtenus - Marché du bois

Les prix sont ceux obtenus sur la moyenne des 3 dernières années en € pour le hêtre. Ils ne sont pas représentatifs des valeurs moyennes constatées dans la région pour le hêtre. En effet, pour cette essence, la moyenne est biaisée par la très bonne année 2001 où l'on a vendu le double du volume annuel à un prix élevé (le prix actuel serait plutôt 15 €/m³). Pour le sapin, nous n'avons pas de référence de 2001 à 2003 et nous fournirons donc le prix moyen retenu à la vente de juin 2004 (estimation à 19 €/m³ sur la base du prix 1998).

Essences	Catégorie de diamètre	Prix au m3 sur pied (actuel)	Prix au m3 bord de route (actuel)	Volume annuel vendu (m3)	Volume annuel délivré (m3)
Hêtre	25 et +	15 €		302	5
Sapin	25 et +	19 €		301	1
Epicéa	25 et +	19 €		29	
Autres résineux	25 et +			16	
Autres feuillus	25 et +	10 €		52	6
	Taillis				77
	Houppiers			701	3

Qualité et destination des produits vendus

Les résineux sont essentiellement utilisés en charpente, en palette et pour les plus belles billes de pied en menuiserie. Les hêtres sont utilisés en chauffage pour une part et en sciage pour les plus belles billes de pied. Dans les années 1996-2001, les prix du hêtre sur pied ont dépassé 40 €/m³.

Affouage

Il subsiste quelques affouagistes qui exploitent environ 50 m³ par an.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Ressources particulières

Néant

Concessions

Autorisation de passage pour la commune de Virieu le Grand sur la route forestière construite à ses frais en Pelle 23 de la forêt de la commune de Thézillieu (section Ponthieu) sous réserve de la prise en charge de l'entretien de cette portion par la commune de Virieu le Grand.

Un projet d'implantation d'éolienne dans la parcelle 9 est en cours d'étude. Il a fait l'objet d'une étude d'impact sur le milieu naturel. Deux espèces de papillon bénéficiant d'une protection nationale ont été repérées sur le site (*Parnassius apollo*: le grand apollon et *Loginga achine*: la bacchante). En dernier lieu, il s'avère qu'il n'y aura pas d'implantation d'éolienne en parcelle 9.

Droits d'usage

Néant

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

Gibiers recherchés

Sanglier, chevreuil, lièvre, bécasse, pigeon ramier.

Mode de chasse

- Gros gibier en battue
- Petit gibier: chasse devant soi

Modes d'exploitation

Par location.

Locataires

La chasse est louée à la société de chasse «La Saint Hubert ».

Prix du droit de chasse

Pour l'ensemble des terrains communaux, le montant de la location est de 38 €/an (250F). La valeur estimée de la location du droit de chasse sur l'ensemble de la forêt soumise est de 2600 à 3000 €/an (valeur obtenue par comparaison avec des chasses de qualité équivalente louées dans la région après mise en concurrence.

Evolution de la demande et du nombre de chasseurs - Difficultés rencontrées

Le nombre des chasseurs a tendance à se stabiliser. Les chasseurs se spécialisent de plus en plus dans la chasse au gros gibier.

Plan de chasse des cinq dernières années

Année		1999	2000	2001	2002	2003
Chevreuil	Attribution	12	13	14	14	14
	Réalisation	12	14	14	14	10

Ces résultats sont donnés pour l'ensemble du territoire chassé par la société. Ce territoire couvre 1 450 ha, dont 890 ha boisés, dont 550,46 ha sous régime forestier.

Pour l'année 2003, on remarque que les chasseurs n'ont pas pu réaliser le plan de chasse.

2.4. ACCUEIL DU PUBLIC

Voir carte touristique et paysagère en annexe 7.

Attraits particuliers de la forêt

Beaux points de vue (2 tables d'orientation avec vue sur les Alpes), tables de pique nique. En parcelle 11, il existe 3 sites rocheux aménagés pour une école d'escalade (1 site initial plus 2 nouveaux établis en 2004). Il existe une cavité appelée grotte des fées en parcelle 11 et une autre en parcelle 10 appelée Gave noir. De nombreux sentiers, utilisés autrefois par les charbonniers (fabrication du charbon de bois) sillonnent la forêt. Certains ont été réouverts récemment.

Activités de loisir pratiquées en forêt

La chasse et la cueillette des champignons pour les habitants des environs essentiellement. Les randonnées pédestres et équestres sont également pratiquées. Le site initial d'escalade est bien fréquenté à la belle saison par les adhérents de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade. Enfin quelques connaisseurs s'aventurent jusqu'aux grottes pour les explorer.

Problèmes posés - Incidence sur les milieux et la gestion forestière

Par arrêté municipal du 07/10/1998, la circulation est interdite aux véhicules terrestres à moteur sur toutes les voies non ouvertes à la circulation publique. Cette mesure cherche à dissuader les conducteurs de 4*4 à pénétrer en forêt, suite à une constatation de fréquentation sauvage pendant le week-end. Cet arrêté ne s'applique pas pour les ayant droits. Six barrières et sept panneaux d'interdiction ont été installés pour prévenir et faire respecter cet arrêté et ce matériel a été l'objet de nombreuses dégradations.

L'utilisation du site initial d'escalade a fait l'objet en 1993 d'un accord par convention entre la commune et la FFME. Cette convention est arrivée à échéance fin 2003. Une nouvelle convention établie le 01/03/2004 a été signée par la FFME, l'ONF et la Commune le 17/06/2004.

Suite à la parution en septembre 2003 d'un guide topographique intitulé « Sentiers bugistes » par Yves RAY qui mentionne l'itinéraire n°16 d'accès à la grotte des fées sans avoir concerté préalablement les personnes concernées (représentants de la commune et de l'ONF) alors que cet accès est actuellement dangereux et non sécurisé, le maire a pris un arrêté d'interdiction d'emprunter cet itinéraire à la date du 14/09/2004. Cet arrêté est susceptible d'être supprimé après balisage et sécurisation de l'accès à la grotte.

Evolution constatée et évolution prévisible

La situation pourrait évoluer car la commune est prête à étudier des projets pour la valorisation de la forêt pour l'accueil du public (sentier à thème).

2.5. PAYSAGES

Voir carte des intérêts paysagers et des équipements en annexe 7.

Paysages remarquables

Dans l'inventaire paysager DIREN, la forêt communale de VIRIEU LE GRAND est située dans l'ensemble géographique remarquable n°23 dénommé « Région d'Hauteville ».

Sites remarquables

Néant.

Analyse de la sensibilité paysagère

- La forêt vue de l'extérieur

Une grande partie de la forêt se voit bien depuis le village situé en contrebas (excepté la zone de plateau) et aussi depuis les axes routiers et ferroviaires. En vision éloignée la sensibilité est moyenne.

- La forêt vue de l'intérieur

La sensibilité paysagère est faible en vision rapprochée (route peu fréquentée).

2.6. RICHESSES CULTURELLES

Sur le périmètre de la forêt, on trouve 4 bornes à crosse d'évêque avec la croix de Savoie ainsi que 4 bornes seigneuriales avec 2 clefs croisées.

En Pelle 7, en bordure du chemin rural de VIREU à THEZILLIEU, au lieu dit « la croix du pin » un drapeau métallique commémore les combats de libération qui s'y déroulèrent contre les Allemands en juin 1944.

2.7. SUJETIONS DIVERSES

Document d'urbanisme : la commune de Virieu le Grand possède un POS approuvé le 15 décembre 1980 et remis à jour au 05 septembre 1992. Dans ce document, les forêts bénéficiant du régime forestier sont classées en zone ND.

2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Arrêté préfectoral de protection de biotope pour les oiseaux rupestres du 04 /12 /2002.

3. Gestion passée - Equipement de la forêt

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement forestier

La forêt de VIRIEU LE GRAND est aménagée depuis 1892

Période	Acte d'approbation de l'aménagement Nature et date	Surface Concernée (ha)	Traitement et autres caractéristiques de l'aménagement
1892 - 1930	Décret du 28/10/1892	558,79	Série1: 208,85 ha Taillis sous futaie à la rotation de 25 ans. Série2: 210 ha Taillis simple à la rotation de 15 ans. ¼ en réserve: 139,94 ha
1931 - 1974	Décret du 142/09/1931	558,79	La 1 ^{ère} série est divisée en 2 séries de Taillis sous futaie à la rotation de 30 ans. La Série 2 devient la 3 ^{ème} série de Taillis simple à la rotation de 15 ans avec son propre ¼ en réserve de 64,94 ha.

Le parcellaire n'est pas assis sur le terrain. Une partie de l'ancien quart en réserve (75 ha) est intégré aux deux premières séries.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

Caractéristiques

Le dernier aménagement approuvé par arrêté du 05 janvier 1981 avait une durée d'application de 30 ans (1975 - 2004). La forêt, d'une contenance de 558,79 ha est affectée principalement à la production de bois d'œuvre résineux et à la protection du milieu. Elle est divisée en deux séries :

Série 1 : Pelles 1 à 9; 273,95 ha

Série 2 : Pelles 10 et 11; 284,84 ha

La 1^{ère} série sera traitée en conversion et transformation en futaie irrégulière de sapin (55 %), d'épicéa (15 %) et de hêtre et feuillus divers (30 %). La durée de transformation sera de 60 ans.

Pendant une durée de 30 ans (1975-2004) :

- la transformation sera achevée sur 116,82 ha
- la transformation sera poursuivie sur 85,10 ha
- 72,03 ha seront parcourus par des coupes de jardinage assises par contenance à la rotation de 6 ans.

La 2^{ème} série sera laissée en repos pendant une durée de 30 ans (1975-2004) :

Prévision 1975-2004

Série	Surface (ha)	Traitement	Méthode d'aménagement	Surface à régénérer (ha)	Rotation (années)	Prévisions de récoltes (m3 commerciaux)			
							Transformation	Jardinage	Total
1	273,95	Jardinage et conversion transformation	Jardinage et conversion transformation	116,82	6 et 10		6 200 207 /an	2 800 93/an	9 000 300/an
2	284,84								
Total	558,79			116,82			6 200	2 800	9 000

Il s'agit de 9000 m3 commerciaux (résineux et feuillus) soit 300 m3/ an.

Application de l'aménagement forestier

Durée d'application effective : 29 ans, (1975-2003).

Récolte

On trouvera le détail des récoltes en annexe 7.1.2.: "Récolte des dernières années"

La récolte effectuée durant le précédent aménagement s'élève à 29 260 m3 selon le détail suivant :

Série	Surface (ha)	Rotation effective (années)	transformation	Jardi nage	S/Total	Produits accidentels	Total	Prévision Sur 29 ans
1 (resineux)	273,95		3 326	4 538	7 864	2 181	10 045	4 350
2 (resineux)	284,84		0	0	0	35	35	
Total	558,79		3 326	4 538	7 864	2 216	10 080	
		%	33	45	78	22	100	
Feuillus			6 372	3 854	10 226	354	10 579	4 350
Taillis et houpier			5 761	2 514	8 275	325	8 601	
Total			15 459	10 906	26 365	2 895	29 260	
		%	53	37	90	10	100 %	

La récolte grume annuelle (résineux+feuillus) s'est élevée à 712,5 m3 pour une prévision de 300 m3. Soit un prélèvement annuel moyen sur 29 ans de 2,60 m3/ha/an (résineux + feuillus) : 1,26 m3/ha/an (résineux) et de 1,33 m3/ha/an (feuillus) en 1^{ère} série.

Ce chiffre est voisin à la production des types de stations forestières présents sur la forêt, environ 2 à 3 m3/ha/an.

La récolte résineuse a été supérieure à la prévision (2,3 fois) qui était très prudente et qui ne reposait sur aucunes données chiffrées. Ce dépassement s'explique par le fait du dépérissement de la sapinière (le taux de produits accidentels s'est élevé à 22%). Une partie de ces bois ont été vendus en bois verts et les revenus de la commune en ont bénéficié. Malgré cela de nombreux sapins sont encore dépérissants au canton de Sorémont où il semble qu'à terme la hêtraie sera largement majoritaire.

La récolte feuillue a été elle aussi supérieure à la prévision (2,43 fois) qui était très prudente et qui ne reposait sur aucunes données chiffrées.

Bien entendu, la forte décapitalisation a pour conséquence la réduction de la possibilité pour les 24 prochaines années, mais la commune aura vendu une grosse partie du volume alors que la conjoncture était encore plutôt favorable.

Régénération (prévision 116,82 ha à convertir ou transformer sur un total de 201,92 ha)

Série	Parcelles s/parcelle	transformation	conversion	Total
1	5	3,65	20,04	23,69
	6		29,67	29,67
	7		23,01	27,51
	8		31,07	31,07
	9		37,39	37,39
Total		8,15	141,18	149,33

L'objectif de transformation conversion en futaie a été dépassé; il reste 26,04 ha de taillis non balivable sur sol superficiel et 18,21 ha de taillis sous futaie difficile d'accès. On peut dire que dans les conditions économiques actuelles (plus d'investissement dans la desserte), la transformation conversion en futaie est terminée.

La récolte qui a été très supérieure à la prévision a permis d'assainir les peuplements résineux, d'obtenir de la régénération et de convertir une surface importante de peuplements feuillus en futaie irrégulière feuillue à dominante hêtre.

Travaux

Les dépenses pour travaux effectués durant le précédent aménagement s'élèvent à 292 298 € hors taxes (en € 2003) selon le détail suivant :

Nature des travaux	Entretien	Investissement	Total	Soit /ha/an
Sylvicole	88 781 €		88 781 €	5 €
Maintenance	16 503 €		16 503 €	1 €
Infrastructure	8 325 €	174 465 €	182 790 €	11 €
Autres		4 224 €	4 224 €	0
TOTAL	113 609 €	178 689 €	292 298 €	18 €

Le montant des travaux s'est élevé à 42% du montant des recettes, ce qui représente un effort très important pour la commune.

On trouvera le détail en annexe 7.1.1 "Dépenses des dernières années".

Conclusions

L'aménagement de 1975 préconisait :

- de mettre en repos les peuplements feuillus les plus pauvres sur sol rocheux pour la conservation des sols (2^{ème} série).
- la conversion transformation du taillis sous futaie sur sol assez profond (parfois riches en réserves feuillues et en semenciers sapin) en futaie sur 116,82 ha.
- de maintenir la futaie jardinée (72,03 ha) sapin-hêtre (très dépérissante à partir du diamètre 0,40 m) dans le meilleur état sanitaire possible en fixant la rotation à 6 ans.

La 2^{ème} série est restée en repos pendant la durée de l'aménagement avec seulement la récolte de 35 m3 de produits accidentels en pelle 11.

Le bilan sur 29 ans montre que la possibilité de récolte a explosée (10 045 m3 rx commerciaux soit 38 possibilités d'avance) compte tenu des produits accidentels résineux et des bois dépérissants récoltés encore verts. La rotation à 6 ans a été respectée sur le canton de Sorémont. Malgré cela, les peuplements résineux dépérissent toujours à partir du diamètre 0,40 m et sont devenus clairs ou bien ouverts.

Pour les feuillus, nous avons également prélevé 41,5 possibilités d'avance.

Néanmoins, la régénération s'installe naturellement. Sur l'ensemble de la 1^{ère} série, on estime que 8,15 ha ont été transformés et que 141,18 ha ont été convertis par balivage. On peut estimer que la transformation conversion en futaie est terminée. Il faut noter que la possibilité contenance a été respectée. Bien entendu, la forte décapitalisation a pour conséquence la réduction de la possibilité pour les 24 prochaines années, mais la commune aura vendu une grosse partie du volume alors que la conjoncture était encore plutôt favorable.

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Néant

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

Matérialisation des limites périmétrales

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	14 500
Limites naturelles	2 000
Tronçons à matérialiser	2 500
Total	19 000

Matérialisation des limites parcellaires (hors périmètre)

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	10 980
Tronçons à matérialiser	
Total	10 980

Equipements de desserte

	Réseau du domaine public km	Réseau du domaine privé km	Longueur totale	
			km	km/100 ha
Routes revêtues	2,2	0,07	2,27	0,4
Routes empierrées		3,78	3,78	0,68
Routes en terrain naturel				
Total routes	2,2	3,85	6,05	1,08
Pistes à tracteur		20,64	20,64	3,7

Voir carte des intérêts paysagers et de la desserte en annexe 7.

Sont considérées comme routes les voies accessibles aux camions grumiers.
La desserte est encore insuffisante.

Places de dépôt : 8 places de dépôt sont recensées actuellement.

Equipements d'accueil du public et autres équipements

2 tables d'orientation et 4 tables de pique-nique.

6 barrières et 7 panneaux d'interdiction de circulation de véhicules à moteur.

Quelques panneaux indicateurs bois (borne de Ponthieu, belvédère de Sorémont)

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée de l'aménagement : 24 ans, 2005 /2028

4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

Les problèmes posés

L'analyse de l'état actuel et de l'évolution de la forêt de VIRIEU LE GRAND au cours de ces dernières années met en évidence les problèmes et les contraintes suivantes:

- sapin en limite de son aire géographique (présence de gui, dépérissement important durant les 29 dernières années au canton de Sorémont).
- desserte suffisante.
- les peuplements se répartissent entre structure régulière (4%), structure irrégulière (42%), taillis (54 %) dont seuls la moitié sont exploitables.
- peuplements résineux et feuillus très décapitalisés dans la 1^{ère} série.
- feuillus précieux (hêtre, érable sycomore, tilleul, alisier blanc) de qualité.
- régénération résineuse et feuillue (souvent envahissante) qui s'installe bien dès qu'il y a suffisamment de lumière.
- méconnaissance de la production de la forêt du fait qu'aucun inventaire n'a jamais été pratiqué.
- sensibilité paysagère moyenne en vision éloignée et faible en vision rapprochée.
- une diversité écologique des milieux qui se traduit par une richesse faunistique et floristique.
- rôle social limité en tant que territoire de chasse et comme milieu d'accueil avec cependant un site d'escalade bien fréquenté et le désir de la commune de développer encore plus l'accueil du public (réhabilitation d'anciens sentiers).

Solutions proposées

Aménagement sur une durée de 24 ans (2005 - 2028).

- Les contraintes nous conduisent à retenir un traitement en futaie irrégulière par parquets, bouquets et pied d'arbres.
- le sapin ne sera pas conservé comme essence objectif principale. Le hêtre deviendra l'essence objectif principale avec pour essences secondaires l'érable sycomore, l'épicéa et le sapin.
- compte tenu de la méconnaissance de la production sur la forêt, on privilégiera la possibilité contenance avec une estimation du volume à prélever en fonction des relevés de terrain.
- la persistance du dépérissement dans la sapinière au canton de Sorémont nous pousse à maintenir un prélèvement soutenu dans ces peuplements afin de limiter la récolte de produits accidentels.
- on proposera de laisser grossir les feuillus de qualité (le principal de la récolte de cet aménagement sera du bois de chauffage).
- la baisse importante de la récolte va entraîner une baisse importante de la recette. Il faudra donc limiter les investissements aux travaux sylvicoles nécessaires et situés dans les meilleures stations accessibles.
- on fixera la rotation à 12 ans compte tenu de la faible production.
- on proposera d'entretenir les anciens sentiers qui ont été réhabilités et éventuellement en fonction de la volonté et des possibilités de la commune d'en réhabiliter de nouveaux.

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt communale de VIRIEU LE GRAND sera divisée en deux séries. (voir carte d'aménagement en annexe 7).

Série	Surface (ha)		Objectifs : - principaux déterminant la sylviculture - associés	Type de série et type de traitement
	Totale	Réduite		
1	274,53		Principaux - Production de bois d'œuvre résineux qualité charpente et de feuillus qualité menuiserie palette et chauffage. Associés - Protection des sols et des milieux - Protection des paysages	- Série de production, tout en assurant la protection des milieux et des paysages. - Traitement en futaie irrégulière par parquet, bouquets et pieds d'arbres
2	275,93		Principaux - Protection des sols et des milieux - Protection des paysages	- Série d'évolution naturelle. - Traitement: évolution naturelle

Composition des séries:

- 1^{ère} série: parcelle 1 à 9: 274,53 ha
- 2^{ème} série: parcelles 10 et 11: 275,93 ha

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA 1^{ère} SERIE

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La structure retenue selon l'ORLAM serait la futaie régulière car il n'y a pas de contraintes paysagères ou physiques marquées. Néanmoins compte tenu de l'aspect des peuplements (irréguliers ou par parquets) on retiendra un traitement irrégulier par parquets, bouquets et pied d'arbres.

Traitement et méthode d'aménagement

Futaie irrégulière par bouquets, parquets et pied d'arbres.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

Dénomination et type de station	Essences principales objectifs (P) Essences secondaires associées (S) et part dans l'association en %	Surface à long terme	% de la surface totale	Optimum d'exploitabilité des essences objectif principales	
				Age(an)	Diamètre (m)
chênaie charmaie neutrophile à hêtre	Hêtre 50%(P), tilleul à petites feuilles 10%(P), Chêne sessile 8%(S), frêne 3%(S), érable sycomore 2%(S), épicéa commun 25%(S), charme 2%(S)	4,27	2	120	50
tillaie xérophile à feuille d'obier	tilleul à grandes feuilles 35%(P), chêne sessile 10%(S), érable à feuille d'obier 15%(S), érable sycomore 10%(S), frêne 25%(S), alisier blanc 5%(S),	26,23	10	50	25
hêtraie mésophile	hêtre 55%(P), érable sycomore 25%(S), frêne 18%(S), merisier 2%(S)	36,03	13	120	50
Tillaie fraîche à barbe de bouc	hêtre 40%(P), érable sycomore 15%(S), tilleul à grandes feuilles 15%(S), érable plane 2%(S), érable à feuille d'obier 1%(S), orme de montagne 1%(S), alisier blanc 1%(S), sapin pectiné 20%(S), épicéa commun 5%(S)	115,41	42	120	50
hêtraie sapinière xérophile à buis	Hêtre 50%(P), sapin pectiné 10%(S), épicéa commun 10%(S), érable sycomore 10%(S), tilleul à grandes feuilles 20%(S)	9,30	3	120	45
hêtraie xérocline à dentaire	hêtre sapin 50%(P), sapin pectiné 20%(S), érable sycomore 10%(S), épicéa commun 20%(S)	64,16	23	120	50
hêtraie xérophile à séslerié	hêtre sapin 75%(P), érable à feuille d'obier 8%(S), frêne 15%(S), alisier blanc 2%(S)	2,42	1	60	25
hêtraie sapinière mésophile	sapin pectiné 50%(P), hêtre 15%(S), érable sycomore 5%(S), épicéa commun 30%(S)	16,71	6	100	50
Total (surface réduite)		274,53	100		

Evolution

Répartition des essences en % du couvert boisé			
Essences	En début d'aménagement (2005)	A l'issue de l'aménagement (2028)	A long terme
sapin	11	10	16
épicéa	4	4	9
hêtre	55	55	40
érable sycomore	5	6	16
tilleul	7	7	10
Autres feuillus	18	18	7
Total	100	100	100

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

La surface à prendre en compte correspond aux stations forestières où l'on peut faire de la futaie soit les stations n°7, 10, 11, 12, 13 et 16.

Surface à régénérer d'équilibre idéale (Se)

$$Se = \frac{4,27}{120} + \frac{36,03}{120} + \frac{115,41}{120} + \frac{9,30}{120} + \frac{64,16}{120} + \frac{16,71}{120} = 2,05 \text{ ha/an soit } 49,18 \text{ ha sur 24 ans}$$

Surface à régénérer maximum théorique (Sm)

-dans les 20 ans il faut régénérer: 1/6 des peuplements irréguliers soit:

$$1/6 * (2,18 + 0,61 + 57,73 + 137,06 + 4,12 + 18,21) = 36,65 \text{ ha soit } 1,83 \text{ ha/an.}$$

- dans les 40 ans il faut régénérer 2/6 des peuplements irréguliers plus 30% des type RBMrx, RBMf soit:

$$2/6 * (2,18 + 0,61 + 57,73 + 137,06 + 4,12 + 18,21) + 0,30 * (9,23 + 4,31) = 77,36 \text{ ha soit } 1,93 \text{ ha/an.}$$

La contrainte maximum est donc 1,93 ha

Effort de régénération retenu

On retiendra la contrainte maximum soit 1,93 ha ce qui représente 46,32 ha sur 24 ans.

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Ensembles	Parcelle ou s/parcelle	Surface		Essences principale objectif de la régénération
		Totale	Réduite	
Amélioration	5p	3,65	3,65	
	7p	4,50	4,50	
Total Amélioration		8,15	8,15	
Irrégulier	1	22,58	22,58	hêtre
	2	17,99	17,99	hêtre
	3	18,80	18,80	hêtre
	4	22,10	22,10	hêtre
	5p	27,81	27,81	Hêtre, sapin
	6	45,96	45,96	Hêtre, sapin
	7p	28,97	28,97	Hêtre, sapin
	8	43,29	43,29	Hêtre, sapin
	9	38,88	38,88	Hêtre, sapin
Total Irrégulier		266,38	266,38	
Total Général		274,53	274,53	

4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE

Compte tenu des contraintes physiques marquées, de la pauvreté des peuplements et de leur inaccessibilité, nous n'interviendrons pas dans cette série pour la durée de l'aménagement.

4.4.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Cette série sera classée en protection générale des milieux.

4.4.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité (à titre indicatif)

Dénomination et type de station	Essences principales objectifs (P) Essences secondaires associées (S) et part dans l'association en %	Surface à long terme	% de la surface totale	Optimum d'exploitabilité des essences objectif principales	
				Age(an)	Diamètre (m)
Chênaie xérocline ou pubescente à charme	chêne pubescent 98%(P), alisier blanc 2%(S)	254 ,80	92	40	20
Tillaie xérophile à feuille d'obier	tilleul à grandes feuilles 35%(P) chêne 10%(S), érable sycomore 10%(S), érable à feuille d'obier 15%(S), frêne 25% (S),alisier blanc5%(S)	12,18	4	50	25
Tillaie fraîche à barbe de bouc	Hêtre 40% (P), tilleul à grandes feuilles 15%(S), érable sycomore 15%(S), érable à feuille d'obier1%(S), érable plane 2%(S), alisier blanc1%(S), orme de montagne1%(S), sapin pectiné 20%(S), épicéa commun 5%(S)	4,80	2	120	50
hêtraie sapinière xérocline à buis	hêtre 50%(P), sapin pectiné 10%(S), érable sycomore 10%(S), épicéa commun 10%(S), tilleul à grandes feuilles 20%(S)	4,15	2	120	45
Total		275,93	100%		

Evolution

Répartition des essences en % du couvert boisé			
Essences	En début d'aménagement (2005)	A l'issue de l'aménagement (2024)	A long terme
sapin	1	1	0
épicéa	0	0	0
hêtre	2	2	2
érable	2	2	2
Chêne pubescent	90	90	91
Autres feuillus	5	5	5
Total	100	100	100

5. Programme d'actions

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

L'entretien du périmètre et du parcellaire est à assurer à périodicité de 12 ans (à l'occasion du passage en coupe). Dans la 2^{ème} série, nous ne réaliserons qu'un seul passage.

-entretien du périmètre: 19 km (260 €/HT/Km par passage)

-entretien du parcellaire: 10,98 km (160 €/HT/Km par passage)

Montant total estimé: 12 000 € HT.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA 1^{ère} SERIE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les coupes seront assises par contenance (avec volume indicatif). La rotation est fixée à 12 ans. Indiquer au sommier les surfaces régénérées par passage pour les parcelles concernées.

possibilité

Elle est fixée par contenance. Elle correspond à un prélèvement de 1,6 m³/ha/an résineux + feuillus (voir annexe 7.1.8.).

Programme des coupes

année ou ordre de passage	Parcelles ou sous parcelles	Surface totale des parcelles	Surface coupe (ha)	Prélèvement indicatif			
				Volume commercial (m3)			
				Amélioration	Régénération	Jardinage et autres	Total
2005	3, 4	40,90	31,20			750	750
2006	9 haut	38,88	21,00			360	360
2007	9 bas	38,88	17,88			200	200
2008	6	45,96	35,00			300	300
2009	5	31,46	26,00			450	450
2010	9	38,88	10,00			350	350
2011	3, 4	40,90	29,80			460	460
2012	1, 2	40,57	37,00			630	630
2013	8 haut	43,29	12,00			300	300
2014	7, 8 bas	76,76	38,50			550	550
2015	6	45,96	31,90			300	300
2016	1, 2	40,57	40,19			500	500
2017	3, 4	40,90	31,20			750	750
2018	9 haut	38,88	21,00			360	360
2019	9 bas	38,88	17,88			200	200
2020	6	45,96	35,00			300	300
2021	5	31,46	26,00			450	450
2022	9	38,88	10,00			350	350
2023	3, 4	40,90	29,80			460	460
2024	1, 2	40,57	37,00			630	630
2025	8 haut	43,29	12,00			300	300
2026	7, 8 bas	76,76	38,50			550	550
2027	6	45,96	31,90			300	300
2028	1, 2	40,57	40,19			500	500
Total :			660,94			10 300	10 300
Total par an :			27,54			429	429
Total /ha an :						1,6	1,6

Voir programme détaillé en annexe 7.1.8

Règles de culture par types de peuplements

On pratiquera une sylviculture dynamique du hêtre par la recherche de houppiers bien développés suite à la mise en croissance libre des sujets présentant un fût bien conformé sur 6 à 8 m de hauteur. Pour les résineux, on pratiquera essentiellement des coupes sanitaires.

Régénération (naturelle ou artificielle) (R): 1,68 ha

Dégagements, dépressage.

Lorsqu'on repère des bouquets feuillus à l'intérieur de ces zones, maintenir ces bouquets en prévoyant un élagage des plus belles tiges sur une hauteur voisine de 6 m.

- Favoriser systématiquement l'épicéa lors des dépressages afin de favoriser le mélange des essences.

Jeune Peuplement résineux (JP rx): 8,15 ha

Conserver précieusement les feuillus de qualité lorsqu'ils sont dominants ou codominants.

Coupe de 1ère éclaircie lorsque la hauteur dominante atteindra environ 14 m. Densité recommandée après éclaircie: 1100 tiges/ha.

3- Peuplement régulier à Petits Bois (RPB rx): 2,10 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle, bienvenant et dense. L'âge est compris entre 40 et 60 ans et la hauteur entre 12 m et 18 m. Amélioration dynamique.

4- Peuplement régulier à Bois Moyens (RBM rx): 9,23 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle et de plantations dont la région de provenance est inconnue et qui ont manqué d'éclaircie. La surface terrière varie entre 25 et 35 m²/ha. Amélioration vigoureuse.

5- Futaie jardinée claire (C): 2,18 ha

Il s'agit de peuplement mélangé sapin, hêtre (épicéa parfois) avec une surface terrière entre 15 et 20 m²/ha. La régénération naturelle est très bien représentée. Coupe sanitaire essentiellement.

6- Futaie irrégulière de sapin avec un reliquat de gros épicéas (FIR sp epc): 0,61 ha

Il s'agit de peuplement d'origine artificielle pour les épicéas de gros diamètre (60 et +) et d'origine naturelle pour les sapins. La surface terrière varie de 20 et 30 m²/ha. Récolter tous les gros épicéas et jardiner dans le sapin.

7- Futaie irrégulière de hêtre avec des résineux en mélange (FIR het rx): 57,73 ha

Il s'agit de peuplement d'origine naturelle assez clair. La surface terrière varie de 7 et 20 m²/ha..

Le mélange se compose d'environ 80% de hêtre pour 20% de sapin. La futaie de hêtre est pauvre en gros bois. Marteler en sanitaire essentiellement dans le résineux et enlever 1 ou 2 tiges au profit des plus belles tiges feuillues à fût droit et bien élagué si elles ne sont pas en croissance libre.

8- Futaie irrégulière de hêtre pratiquement sans résineux (FIR het): 137,06ha

Il s'agit de peuplement issu de taillis sous futaie par balivage. La régénération de sapin s'installe en bordure des parquets résineux ou de semenciers isolés de sapin. Les essences les plus représentées sont par ordre décroissant le hêtre, le tilleul, le frêne et l'érable sycomore. Enlever les grosses réserves branchues sur les belles tâches de régénération et enlever 1 ou 2 tiges au profit des plus belles tiges à fût droit et bien élagué si elles ne sont pas en croissance libre.

9- Peuplement régulier de hêtre à Bois Moyens (RBM het) : 4,31 ha

Il s'agit de peuplement issu de taillis sous futaie par balivage avec une régularisation dans les bois moyens. La surface terrière varie entre 10 et 15 m²/ha. A laisser grossir, enlever uniquement les tarés.

10- Futaie régulière feuillue à petit bois (RPB f): 3,11 ha

Ce peuplement est issu d'un ancien taillis simple (tilleul, frêne, érable). Enlever 1 ou 2 tiges au profit des plus belles tiges à fût droit et bien élagué.

11- Futaie feuillue très claire (G f<5 m²/ha): 4,12 ha

Il s'agit de peuplement clair où la surface terrière des futaies est inférieure à 5m² /ha. En général la régénération naturelle feuillue s'y installe en abondance. Récolte des grosses réserves branchues sur la régénération.

12- Taillis simple et pauvre (Ts): 26,04 ha

En repos

14- Taillis sous futaie de hêtre (TSF): 18,21 ha

Ces peuplements subsistent souvent dans des zones difficiles d'exploitation. Dans certains cas, le taillis n'était pas assez gros pour être balivé. Seule une petite partie pourra être balivée lors des martelages.

5.2.2. Opérations sylvicoles : Travaux**Travaux prévus**

Nature des travaux	Parcelles	Surface travaillée (ha)	Coût total HT	F ou I (1)
Régénération . Passage après coupe	diverses	84	48 000 €	I
Total général :			48 000 €	
dont Investissement :			48 000 €	
Fonctionnement :				

(1) F = Fonctionnement I = Investissement
Voir détail en annexe 7.1.9.

5.3. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

5.3.1. Opérations sylvicoles : coupes

Il n'y aura pas de coupe programmée. D'éventuels produits accidentels pourront être récoltés en fonction de leur accessibilité.

5.4. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Nature des travaux	Ordre de priorité	Localisation	Longueur (km)	Coût total HT	F ou I (1)
<u>Desserte forestière</u>					
.Entretien de route forestière	1	diverses		18 000 €	F
<u>Autres travaux</u>					
. Entretien de sentiers		divers	48	9 600 €	F
. Création touristique		divers		8 400 €	I
			Total	18 000 €	
			Total général :	36 000 €	
			dont Investissement :	18 000 €	
			Fonctionnement :	18 000 €	

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

5.5. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.5.1. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Néant

5.5.2. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Chevreuril : Le rajeunissement de la forêt créera des conditions favorables au développement de ce gibier, en augmentant les lisières et la pénétration de la lumière. Il faudra s'efforcer de contrôler la croissance du cheptel chevreuil par le plan de chasse. En effet, il faut limiter les dégâts causés aux jeunes peuplements pour ne pas compromettre l'avenir de la forêt.

5.5.3. Dispositions concernant les productions diverses

Néant

5.5.4. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Voir chapitre 2.4 Accueil du public page 24.

5.5.5. Dispositions en faveur des paysages

Les règles sylvicoles préconisées minimisent l'impact visuel des coupes et des travaux.

5.5.6. Protection des sites d'intérêt culturel

Aucune mesure particulière.

5.5.7. Mesures générales concernant la protection contre les risques d'ordre physique

Aucune mesure particulière.

5.5.8. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Aucune mesure particulière

5.5.9. Mesures générales d'ordre sanitaire

Le changement d'essence objectif principal devrait à terme entraîner une réduction sensible des problèmes de dépérissement et de gui sur le sapin pectiné dont le pourcentage va diminuer. Aucune mesure particulière n'est envisagée.

5.5.10. Programme d'observations et de recherches

Aucune action n'est envisagée.

5.5.11. Actions de communication

Aucune action n'est envisagée.

6.5. CONCLUSION GENERALE

La forêt communale de VIRIEU LE GRAND a des vocations multiples dont certaines non marchandes iront certainement en s'affirmant dans l'avenir compte tenu de la prise de conscience environnementale : préservation des milieux (faune, flore) et des paysages, contribution à la lutte contre l'effet de « serre » par stockage de gaz carbonique sous forme de bois.

Pour la 1^{ère} série, la vocation de production de bois d'œuvre résineux et feuillus subsiste. Une interrogation demeure quant à l'avenir du sapin au canton de Sorémont où malgré une forte récolte sanitaire pendant la durée du dernier aménagement le dépérissement est toujours important. La canicule de l'été 2003 va encore accélérer ce phénomène et inévitablement conduire les peuplements de ce canton vers la futaie feuillue.

L'importance du résineux dans cette série est appelé à se restreindre aux jeunes peuplements de sapin et aux plantations d'épicéa essentiellement dans la partie basse du canton de Grande Montagne.

D'autre part, compte tenu des fortes récoltes durant le dernier aménagement, il faut s'attendre à une baisse notable de la future récolte. Cependant, on peut espérer récolter à l'avenir des feuillus précieux de qualité en espérant que les cours du bois de l'époque seront favorables.

La 2^{ème} série, riche en biodiversité mais inexploitable sera laissée en repos.

La commune propriétaire est favorable à l'ouverture de sa forêt au public (rochers d'escalade, sentiers balisés et ouverture de nouveaux sentiers, tables d'orientation et tables de pique nique). Dans l'avenir, cette vocation d'accueil du public devrait sensiblement se développer.

Les dispositions du présent aménagement forestier favorisent le mélange des essences et à long terme la biodiversité, donc la pérennité de la forêt.

Rédigé par PHILIP Bernard

Avec la participation de	GAUTARD Jacques	(agent technique)
	LOUIS Patrick	(cartographie - dessin)
	BOQUET Jean-François	(ingénieur civil)

A HAUTEVILLE-LOMPNES, le 16/09/2004

PROPOSE
LYON, le 22/12/04
Pour le Directeur Régional
L'I.C.G.R.E.F. Adjoint,

Bernard COUHERT

Contrôlé et présenté par M. Jean-François BOQUET
Responsable aménagement de
l'Agence Ain/ Loire/ Rhône

le 23 septembre 2004

Forêt communale de Virieu le grand

7. Annexes

7.0. Index des termes techniques

7.1. Textes et tableaux

7.1.0. Extrait de la matrice cadastrale

7.1.1. Dépenses des 29 dernières années

7.1.2. Récoltes des 29 dernières années

7.1.3. Revenu des 29 dernières années

7.1.4 . Tarif de cubage

7.1.5. Etude d'impact en vue de l'installation d'éolienne

7.1.6. Prévision de travaux par parcelle

7.1.7. ZNIEFF

7.1.8 . Programme des coupes pour l'ensemble de la forêt

Liste des cartes

- Carte des Régions Forestières
- Carte de situation
- Carte de correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier
- Carte des zones de protection des oiseaux rupestres
- Carte des ZNIEFF
- Carte des stations
- Carte des peuplements
- Carte des enjeux paysagers et de desserte
- Carte d'aménagement

INDEX ALPHABETIQUE DES TERMES TECHNIQUES UTILISES

Adaptation

Existence de caractères héréditaires permettant à un organisme de se développer dans des habitats autres que ceux qui lui sont habituels.

Affouage

Jouissance en nature des produits ligneux d'une forêt communale au profit des habitants de cette commune. Par extension, l'affouage désigne la coupe ou la portion de la coupe dont les produits ligneux sont destinés aux affouagistes ou ces produits eux-mêmes (cf délivrance).

Age d'exploitabilité - (Age optimum d'exploitabilité)

Durée du cycle cultural d'une essence (ou âge d'exploitation des vieux sujets) fixée pour optimiser les objectifs d'aménagement. Très lié notamment aux conditions stationnelles.

Amélioration

Intervention favorisant la croissance des arbres d'avenir d'un peuplement forestier par élimination de ceux de moindre valeur.

Amélioration (coupes et travaux)

A l'issue de la régénération, l'amélioration d'un peuplement forestier désigne l'ensemble des coupes et des travaux sylvicoles qui concourent, tout au long du cycle cultural, à assurer vigueur, bon état sanitaire et qualité optimale des produits. Les coupes d'amélioration comprennent notamment certains dépressages, les éclaircies et les coupes sanitaires ; les travaux d'amélioration comprennent les nettoiemnts, les tailles, les élagages.

Aménagement

L'aménagement d'une forêt est le document qui fixe les objectifs à atteindre et planifie pour une durée de 10 à 20 ans les interventions - coupes et travaux - de toutes natures nécessaires ou souhaitables ainsi que les moyens à mettre en oeuvre.

Aménagement forestier (ou aménagement d'une forêt)

Etude et document sur lequel s'appuie la gestion durable d'une forêt ; à partir d'une analyse approfondie du milieu naturel et du contexte économique et social, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et à moyen terme et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux...) pendant une durée de 10 à 20 ans, à l'issue de laquelle il fera place à un nouvel aménagement forestier.

La même démarche s'applique aux espaces non boisés (les premiers aménagements, en France, au XVIème siècle, préoyaient uniquement les dates et les lieux des coupes ; au fil du temps, l'aménagement forestier a évolué pour intégrer l'ensemble des composantes des écosystèmes forestiers et l'ensemble des fonctions que l'homme en attend).

Arbre

Végétal ligneux, à tige simple et nue à la base, comprenant par conséquent un tronc et une cime, et pouvant atteindre plus de 7 mètres de hauteur à l'état adulte.

Assiette d'une coupe

Une coupe, dont la localisation et les caractéristiques sylvicoles sont bien définies, est assise lorsqu'on décide de la marquer, c'est à dire de désigner les bois à exploiter.

Barème d'aménagement

Tableau donnant le volume approché ("volume aménagement") d'un peuplement en fonction d'une seule entrée, le diamètre de chaque tige à 1,30 m du sol, en application d'hypothèses quant à la forme des arbres. Cf. encore tarif d'aménagement.

Bille

Tout tronçon découpé dans une grume ; si la bille est courte, elle est souvent nommée billon. La bille de pied est la première bille découpée dans une grume ou dans un arbre sur pied ; elle est comprise entre la section d'abattage et celle où sera faite la découpe convenue.

Biodiversité

A une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et tous ses niveaux d'organisation. On distingue classiquement :

- la diversité intraspécifique
- la diversité spécifique
- la diversité des écosystèmes
- la diversité des écosystèmes (mosaïques d'écosystèmes).

Bois de feu

Bois destiné au chauffage, à la carbonisation ou à la distillation.

Bois d'oeuvre

Bois destinés à des usages "nobles" tels que charpente, menuiserie, tranchage.

Bouquet

Peuplement sensiblement équienne occupant une surface inférieure à 50 ares (5000 m²).

Carte des stations forestières

Carte généralement à grande ou moyenne échelle, représentant les types de station présents sur la surface cartographiée.

Chablis

Arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé (le plus souvent sous l'effet d'agents climatiques, vent, neige, givre, foudre...).

Contenance (assiette de coupes par contenance)

Synonyme de surface. Des coupes sont assises "par contenance" lorsque l'aménagement fixe les parcelles et donc les surfaces à parcourir en coupe chaque année.

Coupe

Ensemble de produits délivrés à l'exploitation sur une surface donnée de la forêt, dénommée parterre de coupe.

Terme ayant divers autres sens :

- désigne le parterre de la coupe lui-même
- signifie également l'action de couper (coupe nette ou coupe rez-terre par exemple).

Coupe de jardinage

Coupe à tout faire (élimination des dépérissants, récolte, amélioration, aération des semis...) de la futaie jardinée.

Coupe par contenance

Coupe définie par la surface à parcourir.

Couvert

Ecran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement. S'exprime par la surface de leur projection au sol.

Critères d'exploitabilité

Age et diamètre d'exploitabilité ; ce sont les valeurs moyennes atteintes, en fin de cycle cultural, par les arbres mûrs pour laisser place aux régénérations. Ces critères sont choisis afin d'optimiser les objectifs de l'aménagement forestier.

Cynégétique

Qui se rapporte à la chasse.

Débardage

Opération consistant à amener par des moyens appropriés, les bois abattus du point de chute jusqu'à un emplacement de stockage ou de chargement.

Dégagement

Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis ou de jeunes plants d'essences de valeur.

Délivrance

Acte qui autorise la collectivité propriétaire d'une forêt bénéficiant du régime forestier à soustraire une coupe au régime normal de mise en vente afin de se la faire remettre pour son usage propre ou celui de ses habitants (cf. affouage).

Densité d'un peuplement

Exprime le nombre de plants, de semis ou d'arbres sur pied rapporté à l'unité de surface (en général par hectare).

Desserte

Ensemble des pistes et routes forestières permettant d'accéder à une forêt.

Diamètre d'exploitabilité - (Diamètre optimum d'exploitabilité)

Diamètre moyen à atteindre à l'âge optimum d'exploitabilité.

Eclaircie

Réduction de la densité d'un peuplement non arrivé à maturité en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants.

Ecologie

Partie de la biologie étudiant les relations existant entre les êtres vivants et entre ceux-ci et leur environnement spécifique.

Effort de régénération

Valeur de la surface à régénérer (il faut préciser : pendant la durée de l'aménagement ou en moyenne annuelle).

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âges.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) maximum théorique

Surface à régénérer la plus proche de la surface à régénérer d'équilibre, mais supérieure à cette dernière pour satisfaire à toutes les contraintes de régénération liées au vieillissement de certains peuplements.

Essence (forestière)

Terme forestier pour désigner les espèces d'arbres.

Essence dominante (ou prépondérante)

L'essence la plus représentée dans un peuplement (sauf précisions contraires, c'est l'essence qui occupe la plus grande surface, dans l'étage dominant).

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer (notamment durée des rotations, durée du cycle cultural sur une parcelle traitée en futaie régulière).

Essence principale objectif

L'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique.

Etage

- Etage de végétation - Ensemble des séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie, notamment mais non exclusivement, en fonction de l'altitude.

- Etage d'un peuplement - Dans un peuplement forestier, sous ensemble des arbres dont les houppiers constituent une strate nettement distincte de l'ensemble des houppiers des autres arbres. L'étage dominant contient les houppiers des arbres les plus hauts. L'étage (ou les étages) dominé (s) contient (contiennent) les arbres plus bas, dont l'ensemble constitue le sous-étage.

Exploitabilité

Voir âge d'exploitabilité ou diamètre d'exploitabilité.

Feuille

Nom couramment donné aux arbres à feuilles larges, molles et le plus souvent caduques du groupe des Dicotylédones. Par extension, ce terme désigne également leur bois.

Feuillus précieux

Ensemble d'essences feuillues dont le bois est de haute qualité (merisier, alisiers, érables, frêne, ...)

Fruitier

Arbre forestier, appartenant le plus souvent à la famille des Rosacées et fournissant des fruits charnus (Merisiers, Alisiers).

Fût

Partie du tronc de l'arbre située sous le houppier.

Futaie

- stade de développement d'un peuplement équienne, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
- peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
- synonyme de réserve dans un taillis-sous-futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
- pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie régulière

- structure
 - . La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).
 - . Au sens élargi, on peut admettre, notamment devant des peuplements résineux de montagne, qu'une parcelle présente une structure régulière tant que l'éventail des âges n'excède pas, à la limite, la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale.
- traitement
 - Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Futaie jardinée

- structure
 - . La structure jardinée ou structure de futaie jardinée est celle d'un peuplement qui présente, sur la surface d'une parcelle, un mélange pied à pied et convenablement dosé de sujets de tous âges.
 - . Au sens élargi, on peut admettre qu'une parcelle présente une structure jardinée lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque les bois des diverses classes d'âges sont répartis par bouquets inférieurs à 20 ares (futaie jardinée par petits bouquets) ou 50 ares, voire exceptionnellement 1 ha (futaie jardinée par grands bouquets), chaque classe d'âge occupant à peu près la même surface.
- traitement
 - Une parcelle est traitée en futaie jardinée quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure jardinée ou de faire évoluer la structure vers une structure jardinée : à chaque coupe elle est soumise simultanément à l'ensemble des opérations sylvicoles, adaptées, en tout point à l'âge du peuplement. Une série traitée en futaie jardinée regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Futaie irrégulière

- structure
 - Au sens strict (et en faisant abstraction du cas particulier des taillis-sous-futaie), toute structure qui n'est ni régulière, ni jardinée, est irrégulière.
 - . On admet pratiquement qu'une parcelle présente une structure irrégulière lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque certaines classes d'âges forment des parquets (de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle). C'est généralement un ensemble de petits bouquets et de parquets, sauf cas particulier (cf. futaie par parquets).
- traitement
 - . Une parcelle traitée en futaie irrégulière fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque bouquet et à chaque parquet rencontré. Une série traitée en futaie irrégulière regroupe un ensemble de parcelles soumises au même traitement.

Futaie par parquets**- structure**

Une structure par parquets est un cas particulier de structure irrégulière, réduite à une juxtaposition de parquets, peuplements équiennes de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une parcelle.
On admet qu'une parcelle présente une structure par parquets lorsque l'éventail des âges excède la moitié de l'âge d'exploitabilité optimum de l'essence principale et lorsque ces classes d'âges sont réparties par parquets.

- traitement

Une parcelle traitée en futaie par parquets fait simultanément l'objet d'opérations sylvicoles diverses adaptées à chaque parquet rencontré.

Groupe d'amélioration

Groupe de parcelles ou sous-parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, hygiène).

Grume

Tronc d'un arbre abattu, ébranché et recouvert ou non de son écorce.

Habitat

Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces (une espèce peut avoir plusieurs habitats correspondant à divers stades de son cycle biologique).

Hauteur moyenne (d'un peuplement)

En général : hauteur totale de l'arbre de surface terrière moyenne d'un peuplement ou d'une essence.

Parfois : moyenne des hauteurs totales de tous les arbres d'un peuplement forestier ou d'une essence présente dans un peuplement.

Hauteur dominante (d'un peuplement)

Hauteur moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.

Hauteur totale (d'un arbre)

Distance entre le bourgeon terminal d'un arbre et son pied (repéré du côté amont si le terrain est en pente), mesurée parallèlement à l'axe de sa tige.

Houppier

Ensemble des ramifications (branches et rameaux) d'un arbre et de la partie du tronc non comprise dans le fût.

I.F.N. (Inventaire Forestier National)

Service créé en 1958 et chargé d'inventorier régulièrement les ressources forestières du territoire national. Chaque inventaire est réalisé à l'échelle du département. Dans l'Ain, les inventaires datent de 1973, 1983 et 1996.

Inventaire forestier

Dénombrement des arbres d'un peuplement forestier,

L'inventaire est complet ou statistique (= par échantillonnage) selon que sont dénombrés tous les arbres ou seulement ceux présents sur des placettes échantillons implantées dans le peuplement à inventorier.

Jardinage

Voir futaie jardinée.

Jurassique

Seconde période de l'ère secondaire.

Martelage

Marquage, désignation des arbres à exploiter (le plus souvent à l'aide d'un "marteau forestier").

Matériel (sur pied)

Volume de bois sur pied (se mesure généralement en m³/ha).

Menus produits

Produits accessoires de la forêt, tels que baies, feuillage, champignons, pierres ou graviers.... y compris bois de très faibles dimensions.

Mésophile

Qualificatif s'appliquant à des organismes ne tolérant pas les valeurs extrêmes d'un facteur écologique.

Méthode d'aménagement

Caractérise l'organisation, dans l'espace et le temps, des coupes et des travaux sylvicoles correspondant à un traitement donné, sur une série.

Montagnard (étage)

Qualifie l'étage inférieur de la végétation dans les zones montagneuses. Il se situe entre l'étage collinéen et l'étage subalpin.

Nettoisement

Opération d'amélioration réalisée au sein des gaulis et bas-perchis. Elle ne donne en général pas de produits marchands, mais élimine les sujets de mauvaise forme, d'essences non souhaitables.

Neutrophile

Se dit de végétaux croissant dans des conditions de pH voisines de la neutralité.

ORLAM : (Orientation locale d'aménagement)

Document rassemblant, pour une région donnée, tous les éléments d'analyse, les critères de décisions et les recommandations techniques communs aux forêts de la région en matière d'aménagement et de sylviculture.

Parcellaire

Ensemble des parcelles d'une forêt ou d'une série d'aménagement.

Parcelle forestière

Surface de terrain délimitée par des repères et correspondant en général à l'unité élémentaire de gestion. Dans certain cas, l'unité élémentaire de gestion peut-être la sous-parcelle, subdivision de la parcelle.

Parquet

Grand bouquet sensiblement équienne, de surface comprise entre 1 ha et la surface minimum d'une unité de gestion, parcelle ou sous-parcelle.

Pédologie

Etude des sols.

Perchis

Jeune peuplement de futaie régulière dont les tiges ont un diamètre moyen de l'ordre de 10 à 15 cm.

Pessière

Formation forestière naturelle ou semi-naturelle dominée par des épicéas.

Peuplement forestier

Réunion au même endroit d'un certain nombre d'essences forestières formant un ensemble de nature homogène et indépendant, qui fait l'objet d'un traitement et d'une exploitation déterminée - (peuplement mélangé ou pur, régulier ou irrégulier, naturel ou artificiel).

Plan de chasse

Document fixant le nombre d'animaux qu'il est prévu de prélever sur une chasse après estimation du cheptel total présent.

Possibilité

Importance annuelle des coupes à réaliser dans une forêt, une série ou un groupe de parcelles prescrite par l'aménagement, exprimée soit en surface (possibilité contenance), soit en volume (possibilité volume).

Possibilité volume indicative

La possibilité volume est indicative lorsqu'elle ne constitue qu'un indicateur. C'est le volume présumé réalisable d'une coupe.

POS (Plan d'occupation des sols)

Document d'urbanisme fixant, dans le cadre des schéma directeurs, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Le POS est élaboré sous la responsabilité de la commune et comprend un rapport de présentation, des plans et un règlement.

Précomptable

Lorsqu'une possibilité volume est affectée à une forêt, une série ou à un groupe de parcelles, tous les volumes exploités sont "précomptés", c'est à dire déduits de la possibilité, sauf ceux des arbres qui ont un diamètre inférieur à la dimension de précomptage (qui ne sont pas "précomptables") parce que les faibles catégories de diamètre n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la possibilité.
Les bois précomptables dans le présent aménagement sont ceux des catégories de diamètre supérieures ou égales à 20 cm (diamètre supérieur à 17,5 cm à 1,30 m du sol).

Produit accidentel

Arbre dont l'exploitation à l'état sec, cassé, foudroyé ou renversé n'est dû qu'à des circonstances fortuites - (voir chablis).

Production

Quantité de matière (bois) fabriquée sur une surface et pendant une période de temps déterminée.

Régénération artificielle

Régénération par plantation ou (plus rarement) par semis artificiel.

Régénération naturelle

Régénération par voie de semis naturel.

Régénération (surface régénérée)

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est à dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés" et affranchis de tout couvert et abri.

Régime forestier

Ensemble de règles spéciales d'ordre public, dérogatoires du droit commun, déterminées par le code forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des forêts bénéficiant du régime forestier (appelées aussi "forêts soumises").

Réserve utile

Quantité d'eau utilisable par les plantes contenue dans l'épaisseur de sol explorable par les racines.

Résineux

Nom couramment donné aux arbres du groupe botanique des conifères (beaucoup d'entre eux possèdent, dans leur bois, des canaux résinifères).
Arbres à aiguilles généralement persistantes.

Révision d'aménagement forestier

Démarche consistant, à l'issue de la durée d'application d'un aménagement forestier, à établir un nouveau document pour prolonger le précédent : les analyses sont actualisées ; les objectifs rajustés et un nouveau programme d'actions souhaitables est dressé.

Révolution

Ce terme était utilisé notamment pour désigner :

- la durée du cycle cultural d'un peuplement traité en futaie régulière, autrement dit l'âge d'exploitabilité. Cet âge d'exploitabilité pouvant varier sur une même série, selon la parcelle, l'essence utilisée, la sylviculture pratiquée, la "révolution" n'est constante ni dans l'espace, ni dans le temps et la notion n'a pas grande signification.
- la durée séparant deux passages successifs des coupes de taillis ou de taillis-sous futaie sur la même parcelle. En fait l'ensouchement des cépées vieillit et la notion de révolution laissant penser à un fonctionnement cyclique pérenne, est illusoire. Il semble préférable d'utiliser là, le terme de rotation.

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie, jardinage....) sur la même parcelle.

Sacrifice d'exploitabilité

Perte en volume et (ou) en argent que l'on accepte en récoltant les produits principaux de la forêt (les arbres "mûrs") en deçà ou au delà de l'âge optimum d'exploitabilité.

Série de végétation

Ensemble composé d'un climax et des groupements végétaux qui y conduisent ou en dérivent.

Série (série d'aménagement)

Ensemble de parcelles regroupées pour former une unité d'aménagement : c'est essentiellement une unité d'objectifs, et, généralement, une unité de traitement (des nuances pouvant toutefois concerner certaines parcelles) ; c'est encore, aussi souvent que possible, une unité quant à la durée du cycle cultural.

Sous-parcelle

Partie de parcelle constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions ou des étages.

Structure régulière

Cf. ci-dessus futaie régulière.

Structure jardinée

Cf. ci-dessus futaie jardinée.

Structure irrégulière

Cf. ci-dessus futaie irrégulière.

Structure par parquets

Cf. ci-dessus futaie par parquets.

Surface d'équilibre

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'une série (ou d'une parcelle de futaie jardinée) lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

Surface réduite

Surface boisée ou boisable ; se déduit de la surface totale par soustraction des vides non boisables (pour des raisons stationnelles ou par destination). Toutefois les chemins forestiers sont rattachés à la surface boisée ou boisable.

Surface terrière d'un arbre (d'un peuplement)

Superficie de la section de la tige (des tiges) à 1,30 m du sol. Elle s'exprime en m². Symbole couramment utilisé = G.

Taillis

- . Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.
- . Traitement en taillis : recépage périodique d'un peuplement de taillis pour le renouveler à partir des rejets.

Taillis-sous-futaie

- . Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers appelés réserves (ou futaie).
- . Traitement : recépage périodique du taillis associé à l'enlèvement de certaines réserves.

Tarif aménagement

Tableau donnant le volume de référence théorique d'un peuplement ("volume aménagement") en fonction d'une seule entrée, le diamètre de la tige à 1,30 m du sol. Le choix d'un tarif est purement conventionnel. Il peut s'écarter notablement du volume réel.

Tarif de cubage

Tableau à une ou plusieurs entrées donnant le volume approché des arbres sur pied, le calcul du volume étant fait statistiquement à partir de mesures prises directement sur un certain nombre d'arbres échantillons.

Tènement

Partie d'une propriété forestière isolée du reste de la forêt par d'autres propriétés. A l'origine un tènement était une terre *tenue* par un seigneur (XI^{ème} siècle). On peut aussi désigner un tènement par le terme de massif.

Thermophile

Se dit d'une espèce exigeante en chaleur.

Traitement

Le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans une parcelle (ou dans les parcelles d'une série).

Transformation (traitements)

Traitements qui se traduisent par un changement d'essence principale sur une parcelle et éventuellement par un changement de structure et de régime.

Type de peuplement

Catégorie de peuplement définie notamment en fonction de sa composition et de sa structure de manière à mettre en évidence des contraintes sylvicoles de traitement, de renouvellement, de classement.

Type de station

Résumé et synthèse des caractères d'un ensemble de stations analogues par les conditions climatiques, la position topographique, la nature du sol, la dynamique de la végétation, etc.

Vide

Par convention, toute surface où le couvert forestier occupe moins de 10 % de la surface (les landes sont assimilées à des vides).

Volume aménagement

Volume conventionnel de référence théorique d'un peuplement calculé à l'aide d'un tableau à une seule entrée, le diamètre de la tige à 1,30 m du sol. Ce volume peut-être sensiblement différent du volume commercial.

Volume commercial

Volume réellement vendu ou délivré. Il est égal, pour une pièce de bois, au produit de la longueur par la section du cercle de diamètre égal au diamètre de la pièce à mi-longueur (diamètre médian).

Volume présumé réalisable

Synonyme de possibilité volume indicative.

ZICO

Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux. Issue d'un inventaire lancé par le Ministère de l'Environnement en application d'une directive CEE du 02/04/79, une Zico correspond à une zone de grand intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages.

ZNIEFF

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Issue d'un inventaire lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, une ZNIEFF est définie par l'identification d'un milieu naturel présentant un intérêt scientifique remarquable.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel (mare, étang, lac, prairie humide, tourbière, forêt, lande).

- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrent des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, plateau, confluent, zone humide continentale). Une ZNIEFF de type II peut englober une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Forêt communale de VIRIEU LE GRAND

Annexe 7.1.0

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

ET SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER AU 31/12/2003

Territoire Communal de Virieu le Grand, Rossillon

SECTION	NUMERO DE LA PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE CADASTRALE en ha	SURFACE BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER en ha	OBSERVATIONS
territoire communal de Virieu le Grand					
C	85p	Grande Montagne	126,07 47	120,07 65	
C	86	Grande Montagne	3,08 50	3,08 50	
C	87	Grande Montagne	0,91 00	0,91 00	
C	89	Grande Montagne	191,88 61	191,88 61	
D	276p	Montagne de Soremont	41,97 08	29,86 57	
D	279p	Montagne de Soremont	165,46 88	162,05 02	
D	684	Montagne de Soremont	40,51 50	40,51 50	
territoire communal de Rossillon					
A	823	Croix d' Egieu	1,08 21	1,08 21	
A	1060p	Bois de Charlet	1,43 20	0,98 59	
TOTAL			572,42 45 ha	550,45 65 ha	

TARIF DE CUBAGE

Diamètre	Volume Aménagement Résineux ALGAN 9	Volume Aménagement Feuillus ALGAN 9	Surface Terrière
20	0,21	0,21	0,03
25	0,38	0,38	0,05
30	0,62	0,62	0,07
35	0,93	0,93	0,10
40	1,30	1,30	0,13
45	1,73	1,73	0,16
50	2,22	2,22	0,20
55	2,78	2,78	0,24
60	3,39	3,39	0,28
65	4,05	4,05	0,33
70	4,77	4,77	0,38
75	5,55	5,55	0,44
80	6,38	6,38	0,50
85	7,26	7,26	0,57
90	8,19	8,19	0,64
95	9,17	9,17	0,71
100	10,19	10,19	0,79

Les volumes seront suivis au sommier de la forêt en volume aménagement et en surface terrière.

PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LE SITE DIT « FORET DE RAVIERE »

Un site pressenti pour l'installation d'éolienne est situé sur le territoire communal de Virieu le Grand en parcelle forestière n°9 (site E6).

Méthode d'étude de la flore

Les zones d'accès, d'implantation, de levage et d'évacuation de l'énergie produite, ont fait l'objet d'une reconnaissance des habitats selon la nomenclature « Corinne Biotope » et de relevés floristiques. Les inventaires ont été effectués à l'avancement en ce qui concerne les accès et évacuations, et par un parcours intégral des aires d'installation et de levage sur un rayon de 50 m minimum. Toutes les espèces ont été inventoriées systématiquement avec une grande attention.

Résultats

L'accès général ainsi que le site E6 relèvent de la hêtraie-sapinière au sens large et peuvent être rangés dans les **Hêtraies neutrophiles**, sous groupe des **Hêtraies calciclinales à Mélisque** (Code Corine Biotope 41.1311). Les plantations rencontrées sont à classer en **Plantations de conifères indigènes** (Code Corine Biotope 83.1311).

Valeur patrimoniale et protection

Quatre niveaux de protection existent pour les espèces végétales: international, national, régional, départemental. Aucun taxon répertorié sur le site E6 n'est concerné par ces niveaux de protection.

Discussion

Les différents biotopes répertoriés ne relèvent d'aucune protection particulière et sont au demeurant fort communs sur l'ensemble du Bugey et du département de l'Ain. L'ensemble des taxons répertoriés représente le fond d'une végétation fort répandue dans le Bugey et le département de l'Ain.

Méthode d'étude de la faune

Suivant l'ordre faunistique considéré les recherches ont consisté en observations visuelles (oiseaux, insectes, reptiles, mammifères), auditives (oiseaux, chiroptères avec détecteur d'ultra-sons), piégeages (coléoptères). Les observations ont eu lieu les 21, 22 et 28 juillet 2004.

Résultats

Les résultats de l'étude sont donnés pour l'ensemble des sites E1 à E6. Oiseaux répertoriés bénéficiant d'une protection nationale au titre de la loi du 10/ 07/ 1976 : Bondrée apivore, Bouvreuil pivoine, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Mésange huppée, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange nonnette, Mésange noire, Pic épeiche, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rouge-gorge, Sittelle torchepot, Troglodyte. Le merle noir a été inventorié, il bénéficie du niveau de protection BIII (espèce dont l'exploitation est réglementée). Enfin, le Geai des chênes qui ne bénéficie d'aucune protection a été également inventorié.

Mammifères répertoriés bénéficiant d'un niveau de protection: Blaireau et Chevreuil BIII (espèce dont l'exploitation est réglementée).
Pipistrelle commune BII (espèce strictement protégée).

Mammifères répertoriés ne bénéficiant d'aucun niveau de protection: Renard, Sanglier

Reptiles répertoriés bénéficiant d'un niveau de protection: Lézard des murailles BII (espèce strictement protégée).

Insectes répertoriés bénéficiant d'un niveau de protection: Le grand apollon et La bacchante qui bénéficient d'une protection nationale et européenne.

L'apollon *Parnassius apollo* fréquente les paysages montagnards ouverts à l'abri de rochers nus où se développent les *Sedum* qui nourrissent ses chenilles. L'embroussaillage est la menace principale qui plane sur les populations du Sud du Jura.

La bacchante *Lopiga achine* vole dans les forêts claires. Elle est signalée en fort déclin en France.

Annexe 7.1.6.

Prévisions de travaux par parcelle

Parcelle	Surface parcelle ha	dégagement semis ha	nombre de passage	surface totale ha	passage après coupe ha	nombre de passage	surface totale
1	22,58				5,00	2	10,00
2	17,99				3,50	2	7,00
3	18,80				3,50	2	7,00
4	22,10				5,00	2	10,00
5	31,46				5,00	2	10,00
6	45,96				5,00	2	10,00
7	33,47				6,00	2	12,00
8	43,29				5,00	2	10,00
9	38,88				4,00	2	8,00
TOTAL	274,53			0,00			84,00

GORGES DE L'ALBARINE CLUSE DES HOPITAUX

Zone n°: 0123

Type : 2

District : Bugey

Communes : ARANC, ARANDAS, ARGIS, ARMIX, CHALEY, CHEIGNIEU-LA-BALME, EVOSGES, HAUTEVILLE-LOMPNES, HOSTIAS, LA BURBANCHE, ONCIEU, ORDONNAZ, PREMILLIEU, ROSSILLON, ST-RAMBERT-EN BUGEY, TENAY, VIRIEU-LE-GRAND

Typologie : paroi rocheuse, carrière, grotte ou amas rocheux

Superficie (en ha) : 7600

Altitude inférieure : 300

Altitude supérieure : 1000

Départements : Ain

Intérêt : Ce secteur du Bugey correspond à un massif calcaire très karstifié. Il convient donc de mentionner l'intérêt des nombreuses grottes du massif.

Le milieu végétal est occupé par un taillis dense de buis et de chênes pubescents qui est favorable à un peuplement d'oiseaux original

Remarque : le peuplement de mammifères semble aussi très intéressant : nombreuses citations de chevreuils, blaireaux, renards, chats sauvages, foinnes, belettes, hermines. Bien que souvent méconnu, le peuplement de chiroptères des cavités karstiques mérite d'être pris en compte.

Bibliographie:

GANICORA - 1972 : Etude des rapaces du département de l'Ain.

TREFFORT M. - 1968 : Biospéléologie. Recherches du groupe "Archéo-spéléologie" du foyer de jeunes et d'éducation populaire de St Rambert en Bugey. Bull. Soc. Natur. Archéo. Ain 82: 69-77

GIRERD L. - 1965 : Herborisation dans la Cluse des Hôpitaux. 52: 146-148.

FALAISE DE LA BURBANCHE

Zone n°: 0123-1301

Type : 1

District : Bugey

Communes : ARMIX, LA BURBANCHE, ROSSILLON

Typologie : paroi rocheuse, carrière, grotte ou amas rocheux

Superficie (en ha) : 172

Altitude inférieure : 340

Altitude supérieure : 850

Départements : Ain

Intérêt : Cette falaise est un site de nidification traditionnel du faucon pèlerin.

Celle-ci présente aussi un grand intérêt botanique.

CRET BOISE DES FORETS DE CORMARANCHE, BRENOD

Zone n°: 0127

Type : 2

District : Bugey

Communes : BELMONT-LUTHEZIEU, BRENOD, CHAMPAGNE-EN-VALROMEY, CHAMPDOR,
CORMARANCHE-EN-BUGEY, HAUTEVILLE-LOMPNES, LE PETIT-
ABERGEMENT, LOMPNIU, RUFFIEU, SUTRIEU, THEZILLIEU, VIEU, VIRIEU-
LE-GRAND

Typologie : forêt, bois

Superficie (en ha) : 9333

Altitude inférieure : 420

Altitude supérieure : 1190

Départements : Ain

Intérêt : Cet ensemble de massifs boisés présente un certain intérêt ornithologique : présence de rapaces, de gélinoxes et de tout le cortège de l'avifaune des forêts de montagne (roitelet, mésange noire, m. huppée, fauvette à tête noire, troglodyte, rouge-gorge).

Par ailleurs, quelques stations botaniques localisées sont mentionnées dans la bibliographie.

Il faut aussi signaler quelques relevés entomologiques qui ont permis de mentionner des espèces originales.

Au sud du massif, la falaise de Virieu-le-Grand présente un intérêt ornithologique et botanique à cause de sa flore thermophile.

Bibliographie :

DUFAY CL. - 1971 : Sur la géonémie de quelques *Noctuidae* et d'un *Lycaenidae*. Revue Alexanor VII.
(col de la Lèbe)

DUFAY CL. - 1971 : Sur la géonémie de quelques *Noctuidae* "*Quadrifinae*" rares ou connus depuis peu en France. Revue Alexanor VII.

BERTHET P. et DUTARTRE G. - 1975 : Présence de *Trientalis europaea* L. dans la partie méridionale de la chaîne du Jura. Bulletin mensuel de la Sté Linéenne de Lyon 5.

FALAISE DE VIRIEU LE GRAND

Zone n°: 0127-1301

Type : 1

District : Bugey

Communes : VIRIEU-LE-GRAND

Typologie : paroi rocheuse, carrière, grotte ou amas rocheux

Superficie (en ha) : 230

Altitude inférieure : 270

Altitude supérieure : 950

Départements : Ain

Intérêt : Cette falaise exposée au sud abrite un certain nombre d'espèces de plantes thermophiles :

- *Loroglossum hircinum*. - *Ophrys aranifera*
- *Orchis purpurea* - *Limodromum abortivum*

La falaise abrite aussi depuis longtemps un couple de faucons pèlerins.

Bibliographie:

ROLANDEZ J. L. - 1985 : Chauve-souris des grottes de l'Ain. Archives Assoc. Spéléo. de l'Ain.

GAN/CORA - 1972 : Etude des rapaces du département de l'Ain.

LEBRETON Ph. , FAYARD A. - 1976 : L'avifaune du département de l'Ain. Les districts et leurs affinités. Revue Nos Oiseaux 33 (7).

GIRERD L. - 1966 : A la recherche des orchidées sauvages de notre Bugey. Bull. Soc. Natur. Oyonnax 16 17 18 : 107-115.

PROGRAMME DES COUPES (Tableau Détaillé)

Annexe 7.1.8

Forêt communale de VIRIEU LE GRAND

 Série : 1
 Surface : 274,53 ha

Période d'aménagement : 2005 - 2028

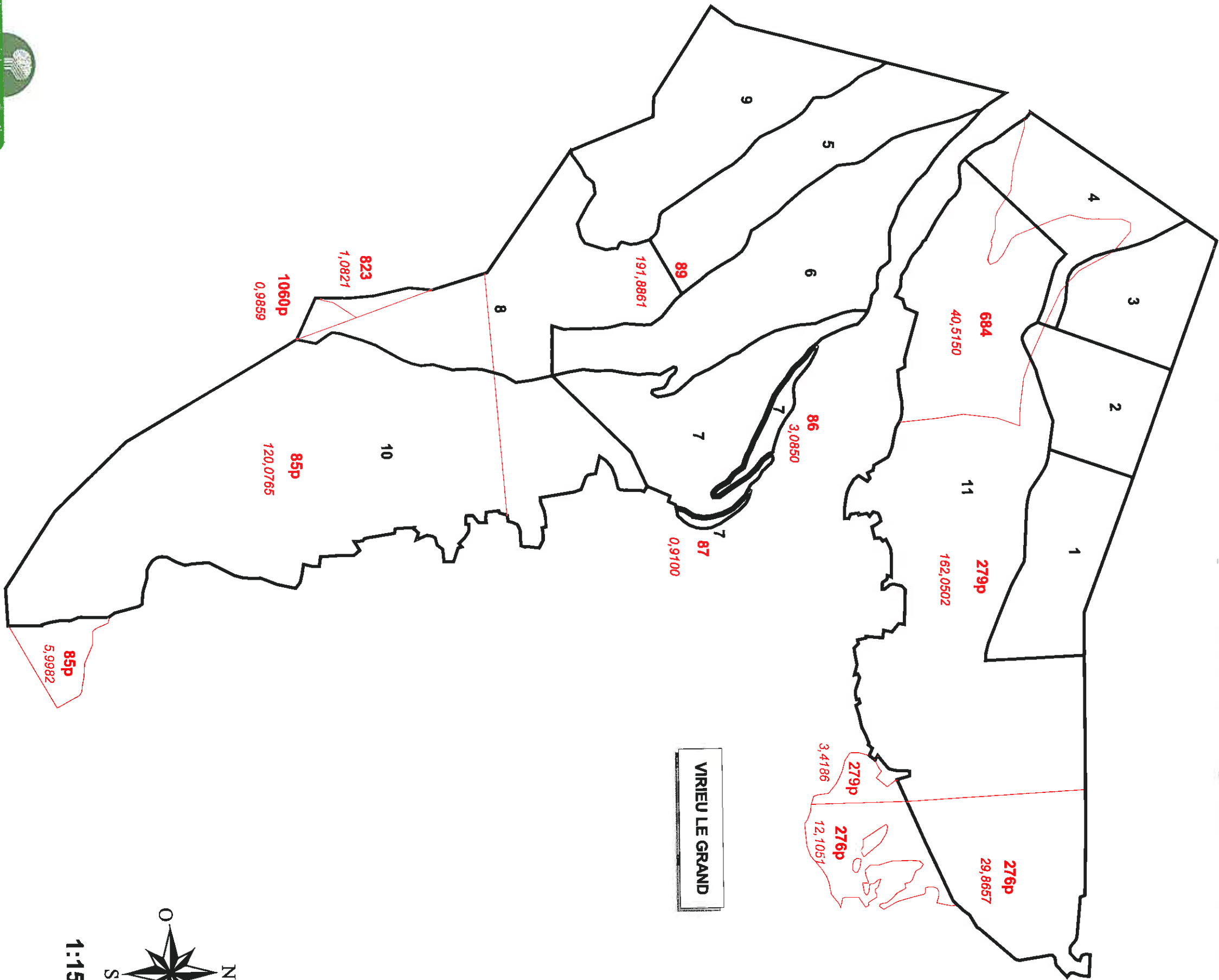
Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2005		3 ✓	18,80	18,80	jard		330	330		33	33	1,00
2005		4	22,10	12,40	jard		420	420		42	42	0,66
			40,90	31,20			750	750		75	75	
2006		9 haut	38,88	21,00	jard	360		360	45		45	2,10
			38,88	21,00		360		360	45		45	
2007		9 bas	38,88	17,88	jard	200		200	25		25	1,80
			38,88	17,88		200		200	25		25	
2008		6	45,96	35,00	jard		300	300		30	30	1,80
			45,96	35,00			300	300		30	30	
2009		5	31,46	26,00	jard	300	150	450	38	15	52,5	2,60
			31,46	26,00		300	150	450	38	15	52,5	
2010		9	38,88	10,00	jard		350	350		35	35,0	1,00
			38,88	10,00			350	350		35	35,0	
2011		3 ✓	18,80	18,80	jard	210		210	26,3		26,3	1,00
2011		4	22,10	11,00	jard	250		250	31,3		31,3	0,60
			40,90	29,80		460		460	57,5		57,5	
2012		1	22,58	22,00	jard	400		400	50,0		50,0	1,10
2012		2	17,99	15,00	jard	230		230	28,8		28,8	0,80
			40,57	37,00		630		630	78,8		78,8	
2013		8 haut	43,29	12,00	jard	300		300	37,5		37,5	1,20
			43,29	12,00		300		300	37,5		37,5	
2014		7	33,47	26,50	jard	300		300	37,5		37,5	2,70
2014		8 bas	43,29	12,00	jard	250		250	31,3		31,3	1,20
			43,29	12,00		250		250	31,3		31,3	
2015		6	45,96	31,90	jard	300		300	37,5		37,5	1,60
			45,96	31,90		300		300	37,5		37,5	
2016		1	22,58	22,20	jard		280	280		28	28,0	1,10
2016		2	17,99	17,99	jard		220	220		22	22,0	0,90
			40,57	40,19			500	500		50	50,0	
2017		3	18,80	18,80	jard		330	330		33	33	1,00
2017		4	22,10	12,40	jard		420	420		42	42	0,66
			40,90	31,20			750	750		75	75	
2018		9 haut	38,88	21,00	jard	360		360	45		45	2,10
			38,88	21,00		360		360	45		45	
2019		9 bas	38,88	17,88	jard	200		200	25		25	1,80
			38,88	17,88		200		200	25		25	

Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2020		6	45,96	35,00	jard		300	300		30	30	1,80
			45,96	35,00			300	300		30	30	
2021		5	31,46	26,00	jard	300	150	450	38	15	52,5	2,60
			31,46	26,00		300	150	450	38	15	52,5	
2022		9	38,88	10,00	jard		350	350		35	35,0	1,00
			38,88	10,00			350	350		35	35,0	
2023		3	18,80	18,80	jard	210		210	26,3		26,3	1,00
2023		4	22,10	11,00	jard	250		250	31,3		31,3	0,60
			40,90	29,80		460		460	57,5		57,5	
2024		1	22,58	22,00	jard	400		400	50,0		50,0	1,10
2024		2	17,99	15,00	jard	230		230	28,8		28,8	0,80
			40,57	37,00		630		630	78,8		78,8	
2025		8 haut	43,29	12,00	jard	300		300	37,5		37,5	1,20
			43,29	12,00		300		300	37,5		37,5	
2026		7	33,47	26,50	jard	300		300	37,5		37,5	2,70
2026		8 bas	43,29	12,00	jard	250		250	31,3		31,3	1,20
			43,29	12,00		250		250	31,3		31,3	
2027		6	45,96	31,90	jard	300		300	37,5		37,5	1,60
			45,96	31,90		300		300	37,5		37,5	
2028		1	22,58	22,20	jard		280	280		28	28,0	1,10
2028		2	17,99	17,99	jard		220	220		22	22,0	0,90
			40,57	40,19			500	500		50	50,0	
		Total		634,44		5 900	4 100	10 000	738	410	1147,5	46,32

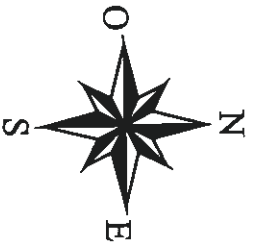
Dont Amélioration :
 Régénération :
 Jardinage ou assimilé : 6200 4100 10300 775 410 1185
 TSF :
 Taillis :

Forêt communale de Virieu le Grand

CARTE DE CORRESPONDANCE entre le PARCELLAIRE CADASTRAL et le PARCELLAIRE FORESTIER



VIRIEU LE GRAND



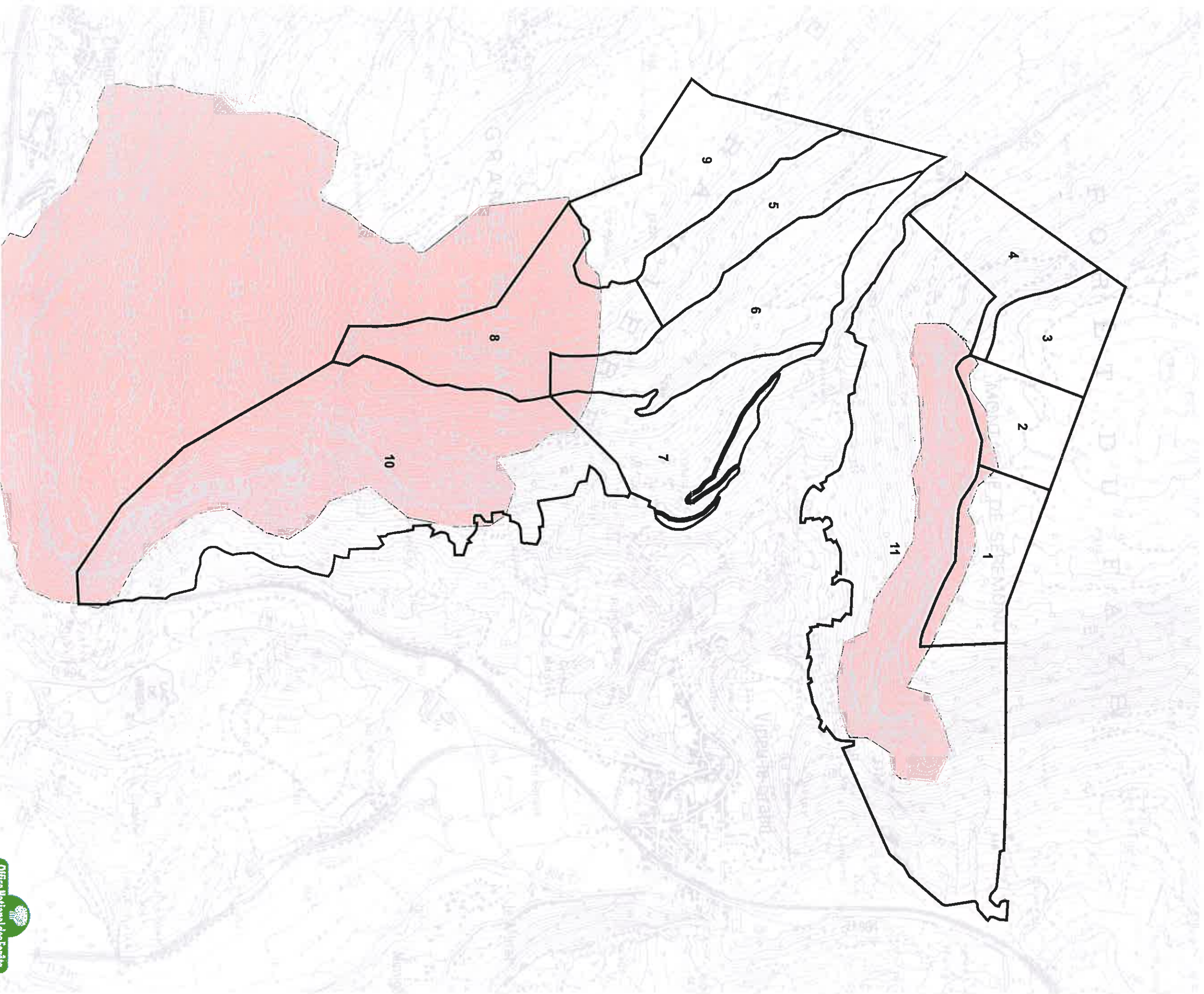
1:15000

Forêt Communale de VIRIEU LE GRAND
Carte des zones de protection des oiseaux rupestres



1:15000

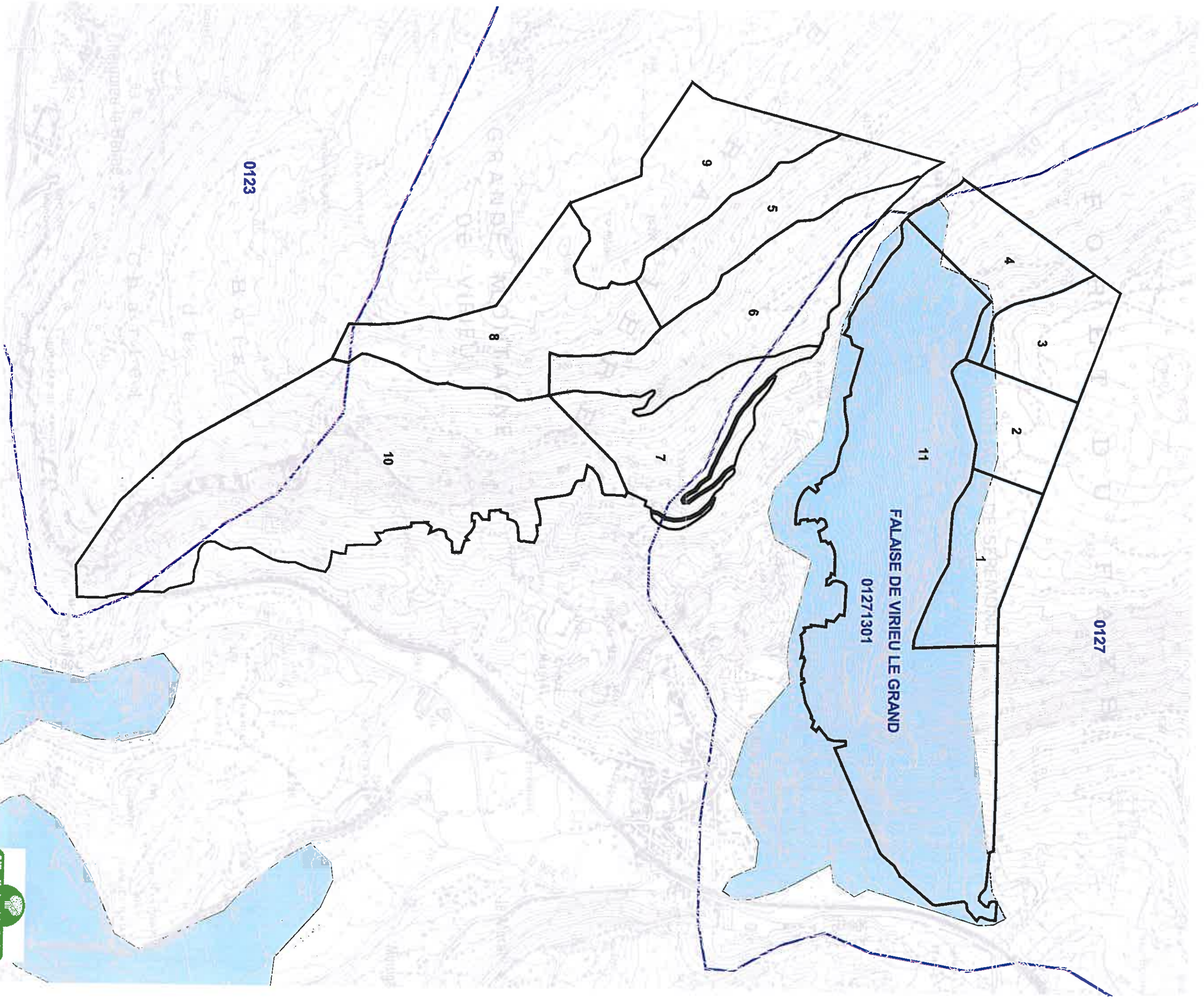
-  Parcelle forestier
-  Appb_region



Forêt Communale de VIRIEU LE GRAND
Carte des ZNIEFF

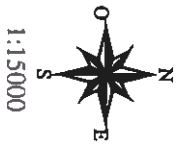


1:15000

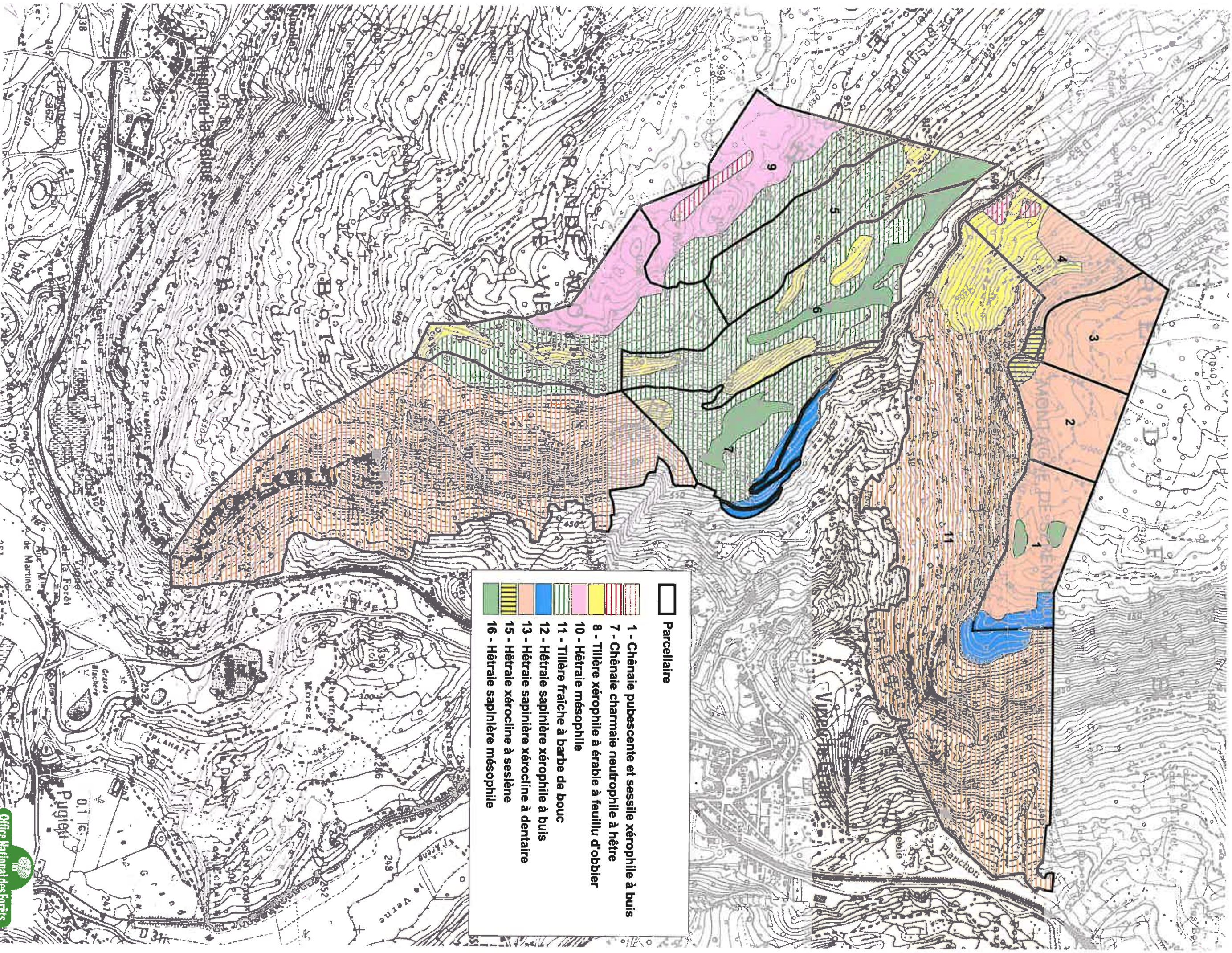


FORET COMMUNALE DE VIRIEU LE GRAND

Carte des stations

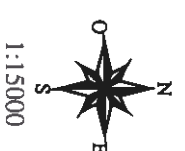


1:15000



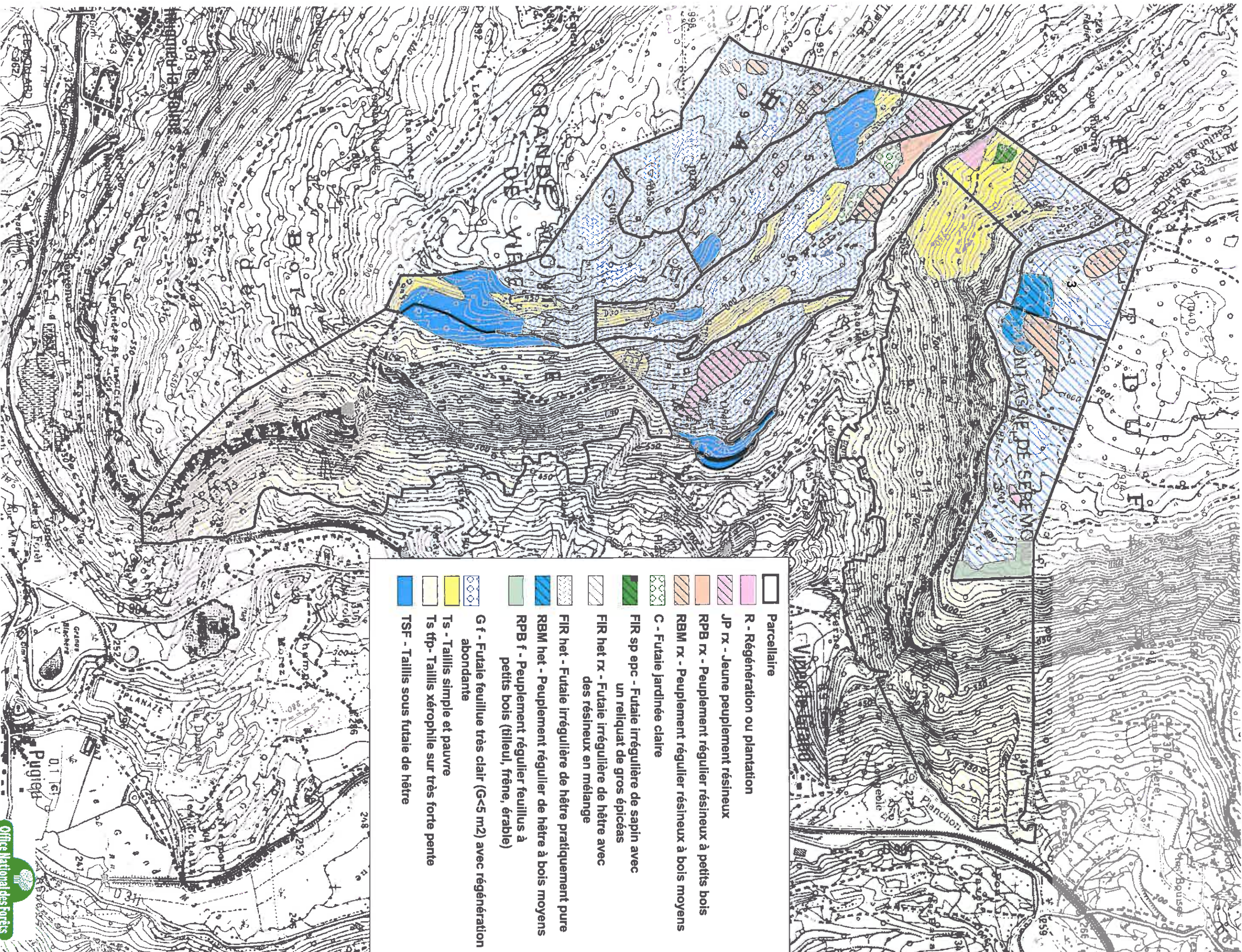
FORET COMMUNALE DE VIRIEU LE GRAND

Carte des peuplements



1:15000

- Parcellaire
- R - Régénération ou plantation
- JP rx - Jeune peuplement résineux
- RPB rx - Peuplement régulier résineux à petits bois
- RBM rx - Peuplement régulier résineux à bois moyens
- C - Futaie jardinée claire
- FIR sp epc - Futaie irrégulière de sapin avec un reliquat de gros épicéas
- FIR het rx - Futaie irrégulière de hêtre avec des résineux en mélange
- FIR het - Futaie irrégulière de hêtre pratiquement pure
- RBM het - Peuplement régulier de hêtre à bois moyens
- RPB f - Peuplement régulier feuillus à petits bois (tilleul, frêne, érable)
- G f - Futaie feuillue très clair (G<5 m2) avec régénération abondante
- Ts - Taillis simple et pauvre
- Ts tfp - Taillis xérophile sur très forte pente
- TSF - Taillis sous futaie de hêtre

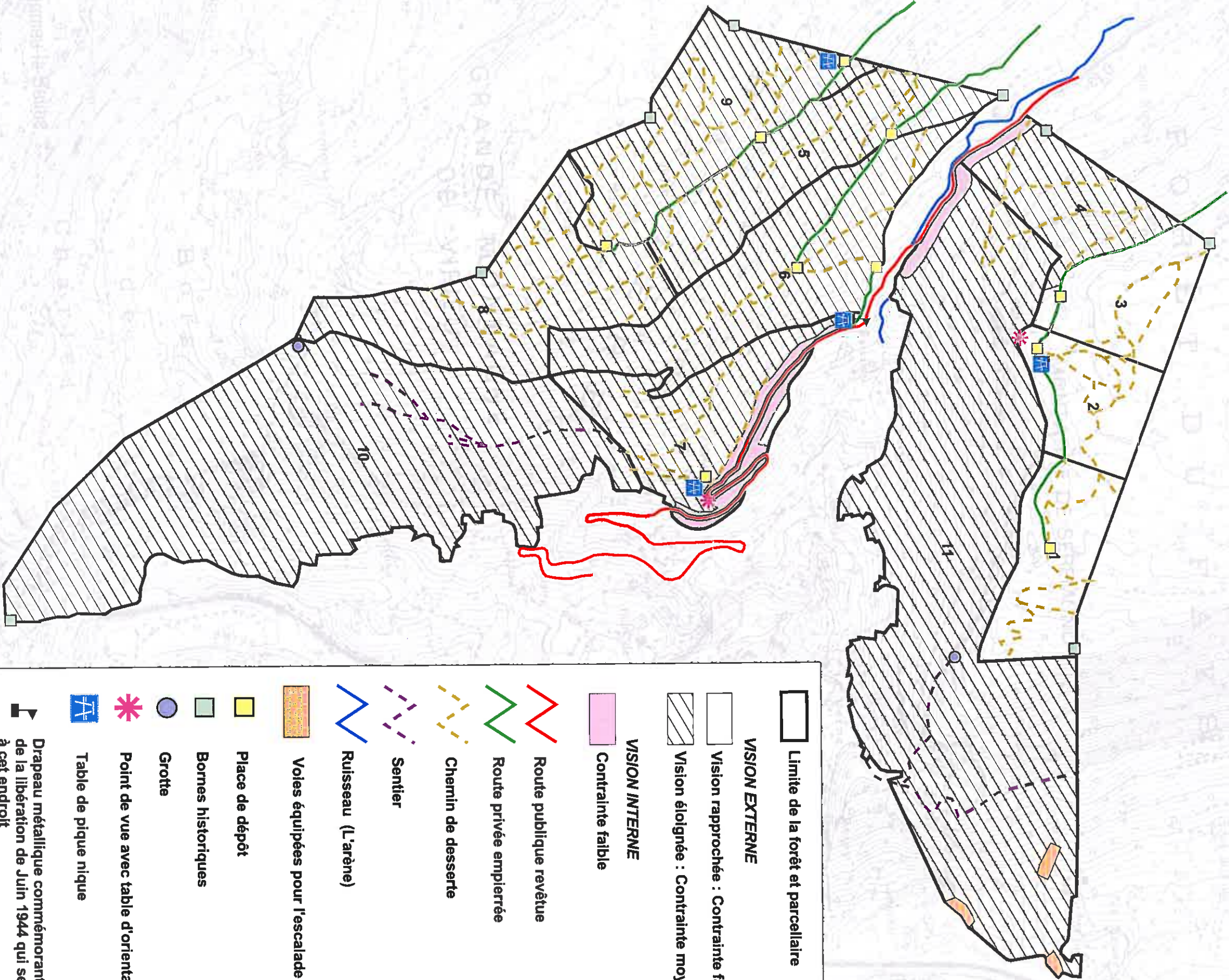


FORET COMMUNALE DE VIRIEU LE GRAND

Carte des intérêts paysagers, touristiques et de la desserte



1:15000



	Limite de la forêt et parcellaire
VISION EXTERNE	
	Vision rapprochée : Contrainte faible
	Vision éloignée : Contrainte moyenne
VISION INTERNE	
	Contrainte faible
	Route publique revêtue
	Route privée empierrée
	Chemin de desserte
	Sentier
	Ruisseau (L'arène)
	Voies équipées pour l'escalade
	Place de dépôt
	Bornes historiques
	Grotte
	Point de vue avec table d'orientation
	Table de pique nique
	Drapeau métallique commémorant les combats de la libération de Juin 1944 qui se déroulèrent à cet endroit

FORET COMMUNALE DE VIRIEU LE GRAND

Carte d'aménagement



1:15000

